Le réseau de transport d'électricité

Concertation garantie par la commission nationale du débat public

Renforcement du réseau 400 000 volts entre Éguzon et Marmagne

Réunion de lancement de la concertation publique

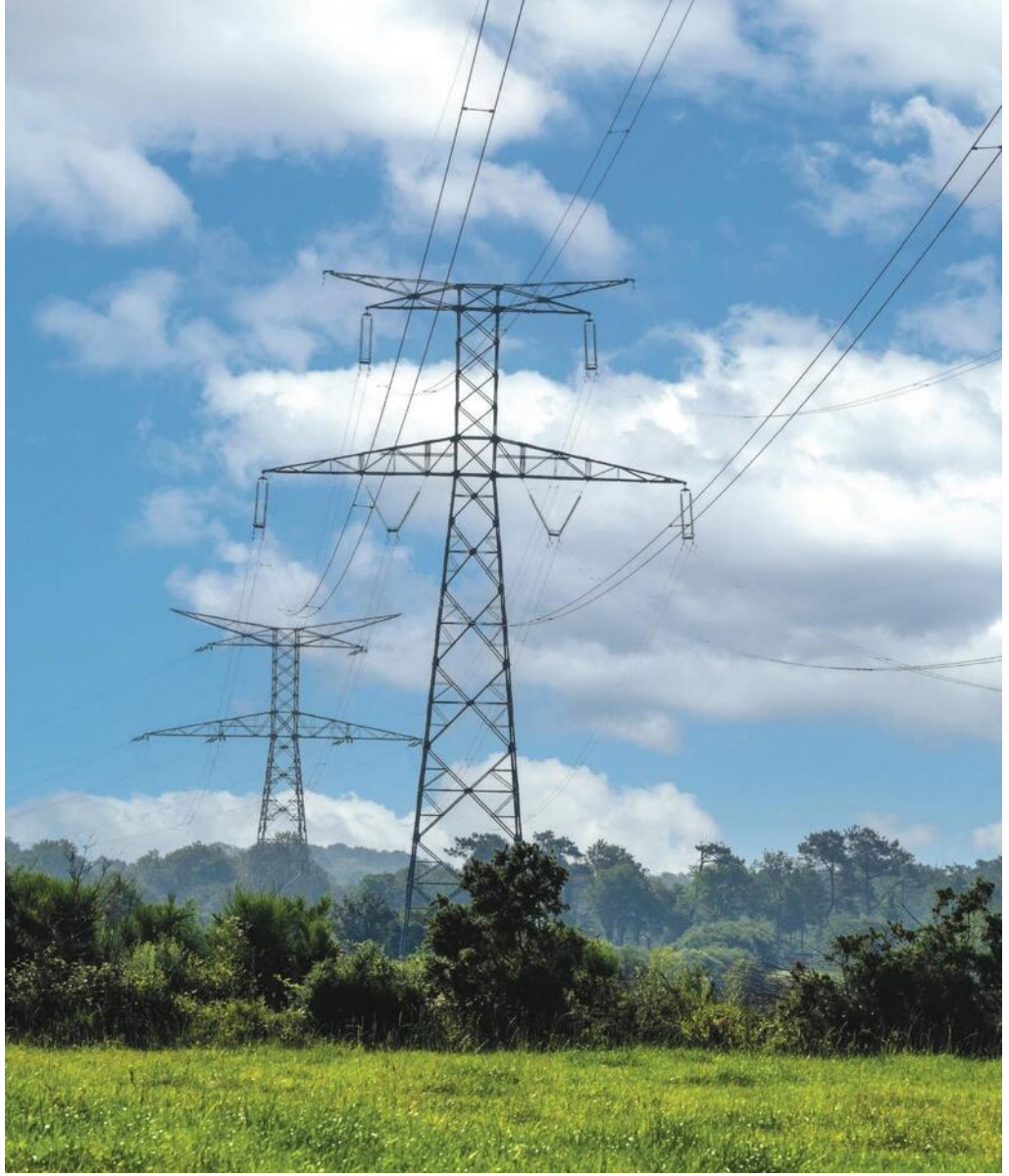

7 OCTOBRE 2026
SAINT-FLORENT-SUR-CHER

Copyright RTE – 2025. Ce document est la propriété de RTE.
Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Déroulé de la réunion

1 **Mot des garantes de la CNDP**

2 **Rôle et mission de RTE**

3 **Contexte et objectifs du projet**

4 **Caractéristiques du projet**

5 **Focus thématique : Les champs électromagnétiques**

6 **Les différents fuseaux proposés à la concertation**

7 **La concertation : s'informer et participer**

8 **Temps d'échanges**





Les garantes de la CNDP et leur rôle

Les garantes de la concertation

commission nationale du débat public

MA PAROLE A DU POUVOIR



Brigitte CHALOPIN



Jessica RACLOT

Garantes désignées par la Commission Nationale du Débat Public

Les intervenants RTE

Le réseau de transport d'électricité



Cyril MOUNIER

Responsable du projet



Olivier BRISSET

Responsable de la concertation



Xavier BOUET

Chargé de la concertation



Rôle et missions de RTE

Les chemins de l'électricité

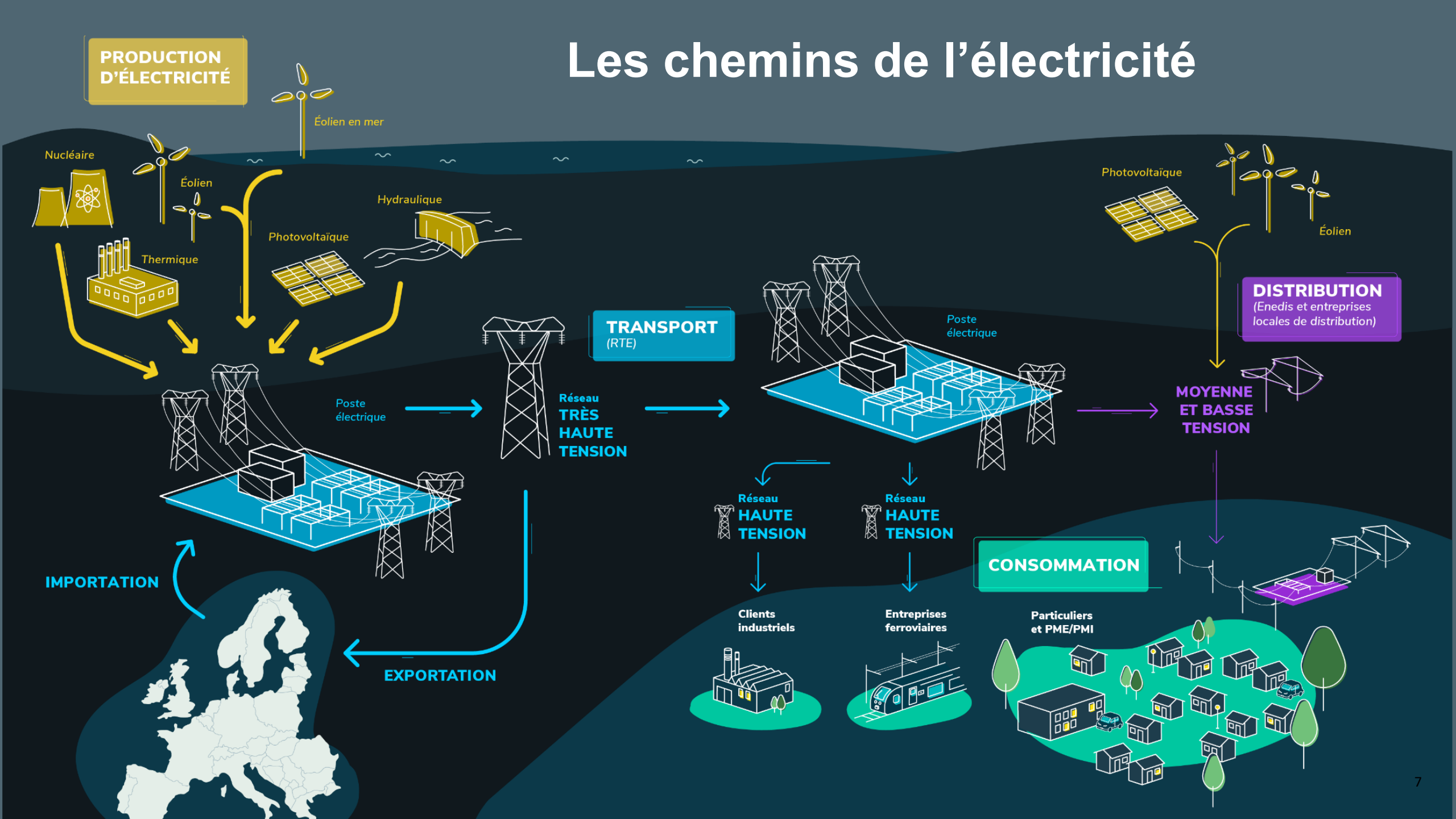

Les missions de RTE



Garantir la fourniture d'électricité sur l'ensemble du territoire français



Réaliser la maintenance des ouvrages pour conserver le bon état du réseau électrique



Réaliser des études de l'évolution future de la consommation et de la production



Développer le réseau électrique pour répondre aux enjeux de la transition énergétique



Contexte et objectifs du projet

Pourquoi le projet ? Un enjeu national

Se passer des énergies fossiles :

- Un enjeu d'indépendance énergétique et de sécurité d'approvisionnement
- Un enjeu climatique : sobriété et électrification des usages

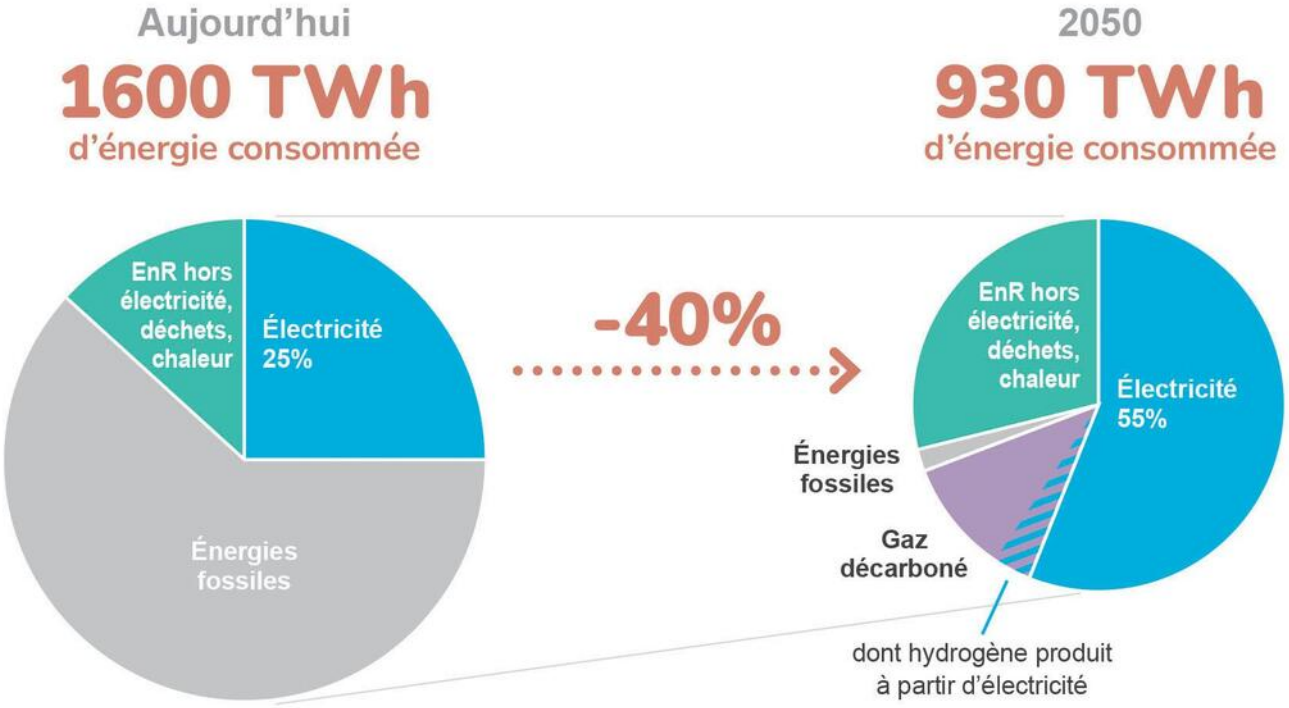

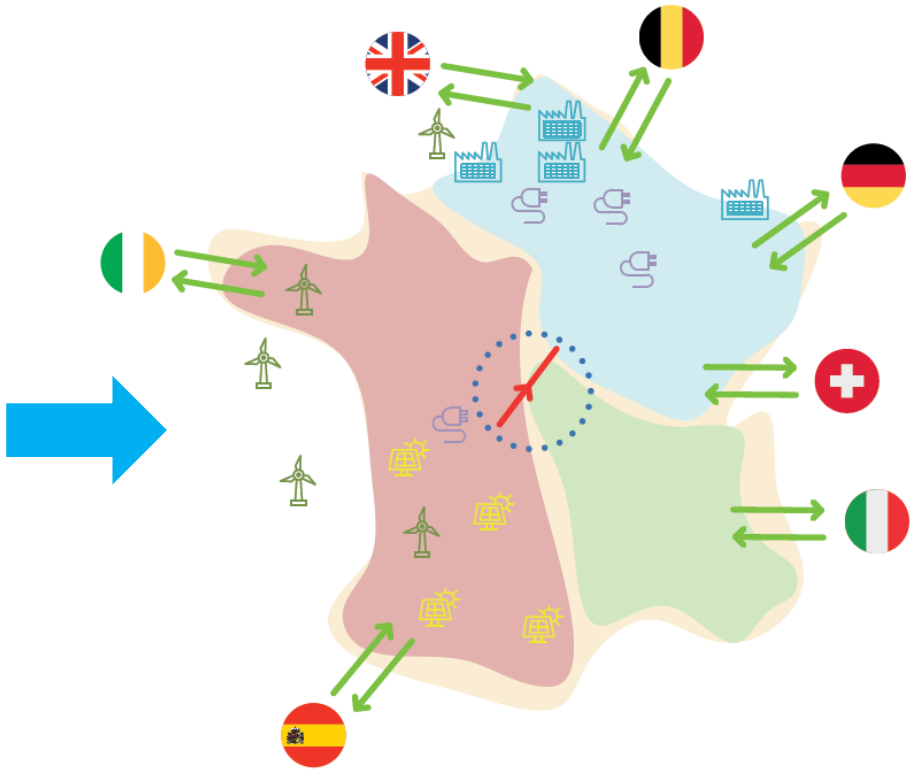

Pourquoi le projet ? Une opportunité économique locale

Accroître la capacité d'accueil du réseau local

Favoriser le développement économique et industriel

Favoriser l'accueil des énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique

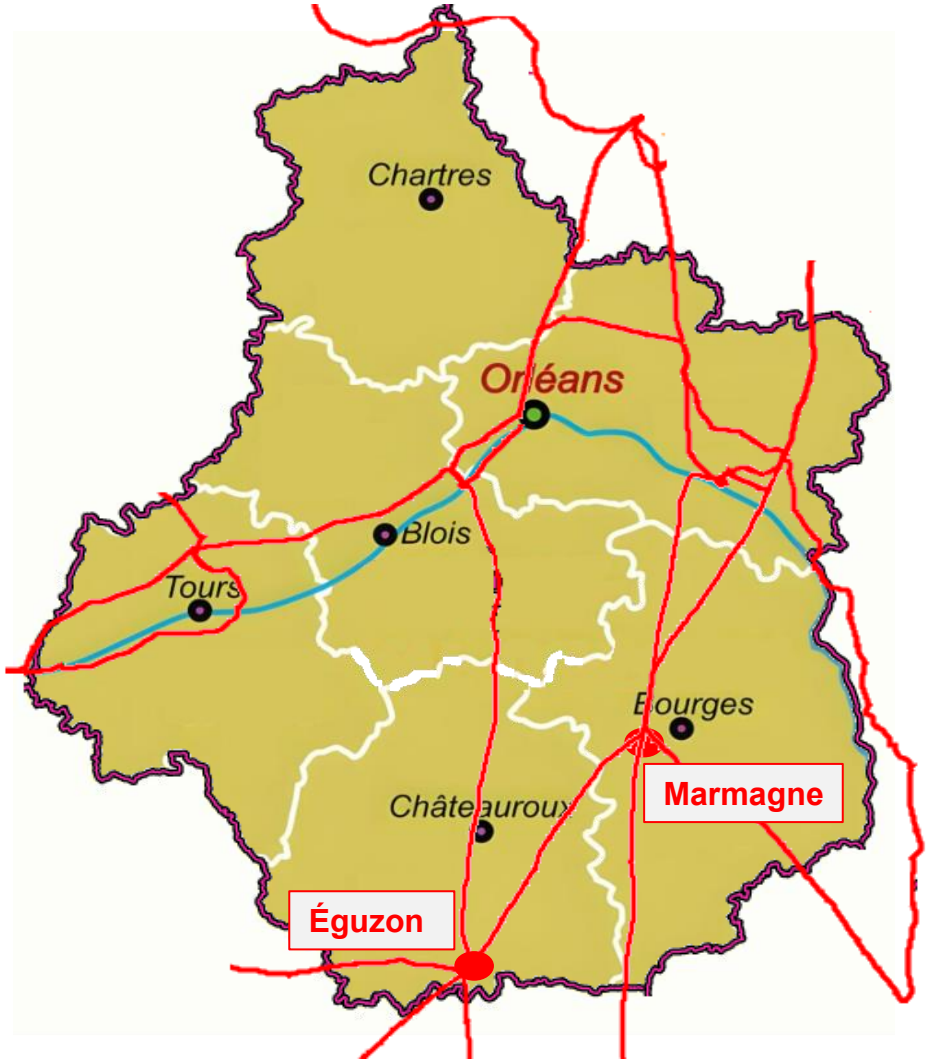

Carte du réseau 400 000 volts en région Centre-Val de Loire



Caractéristiques du projet

Un projet avec 2 composantes principales

- La création d'une nouvelle ligne aérienne 400 000 volts
- La déconstruction partielle d'une ancienne ligne 225 000 volts

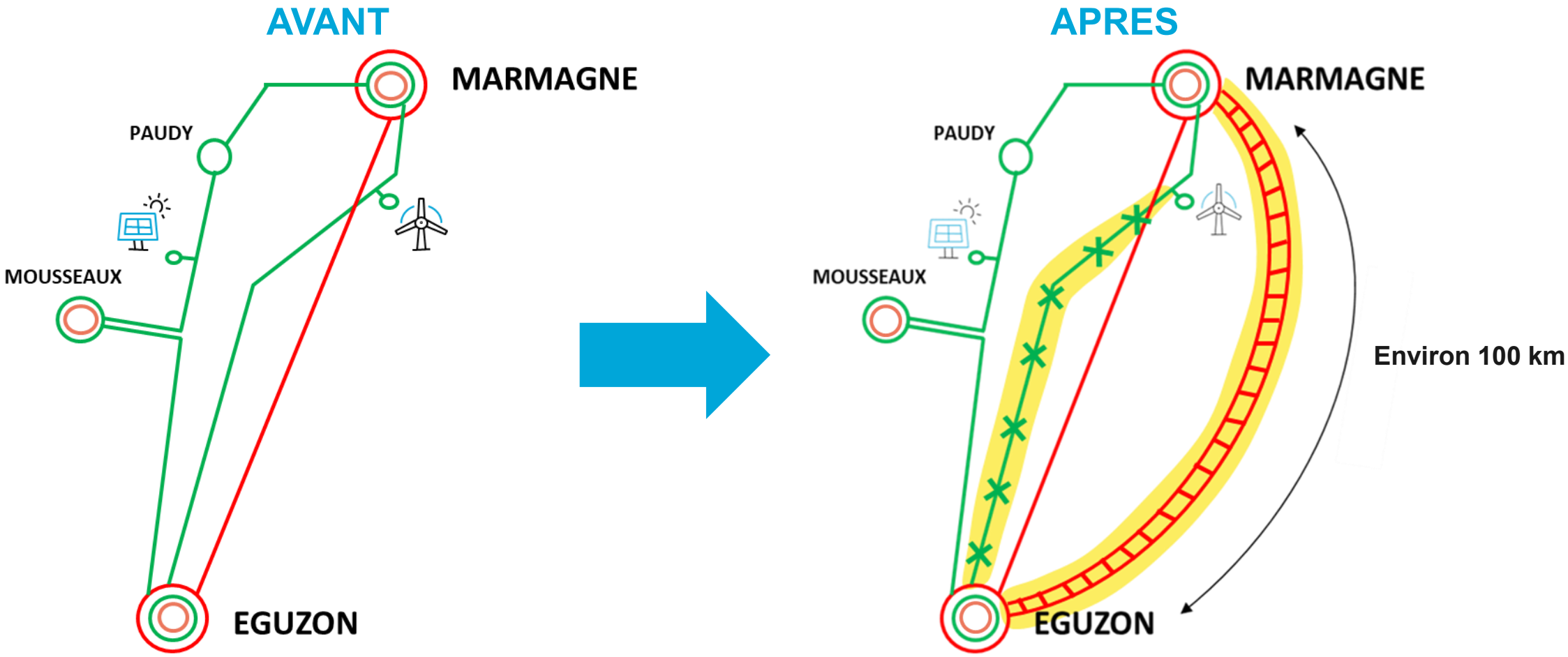

Les caractéristiques de la future ligne aérienne à 400 000 volts à 2 circuits

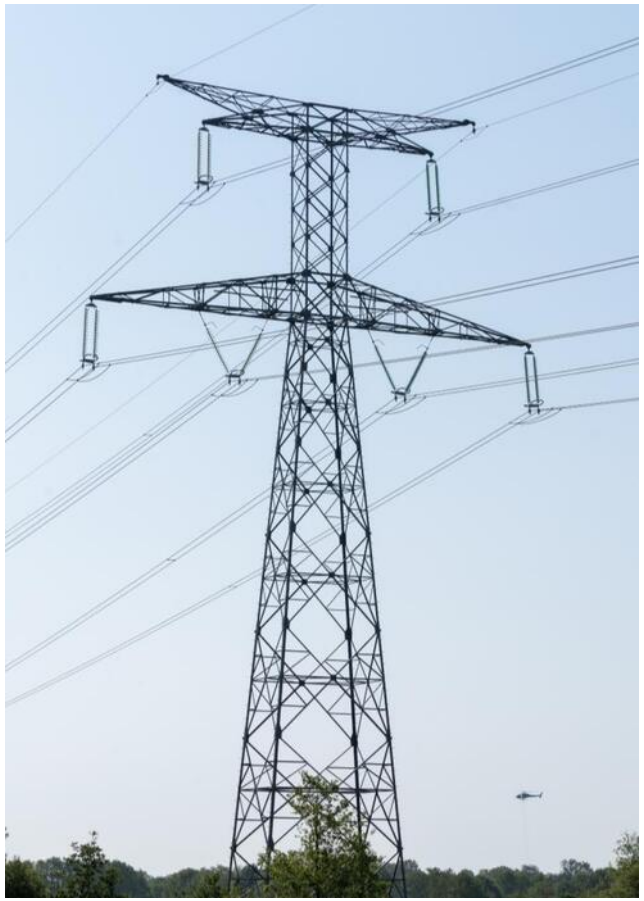

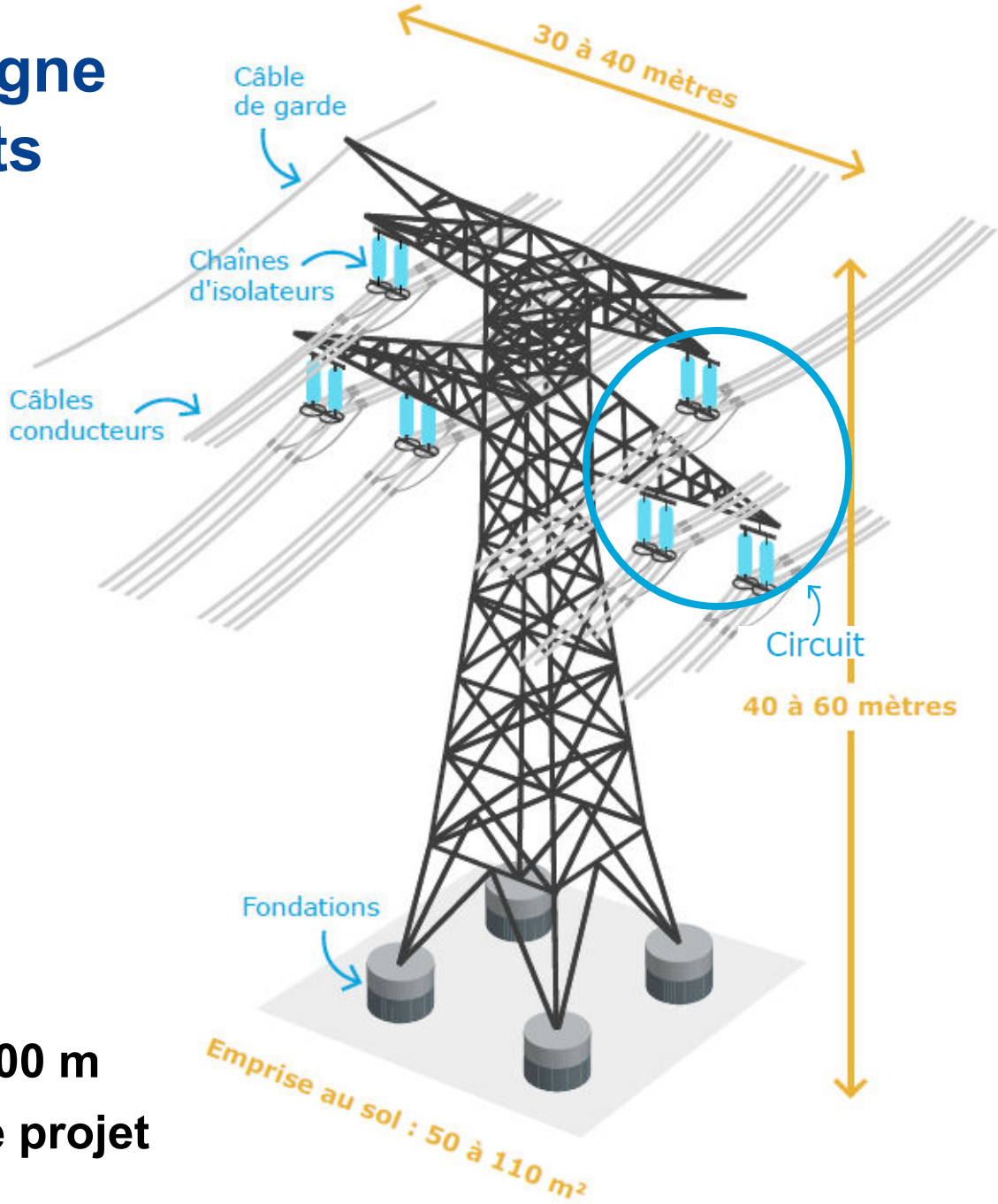

Espacement moyen entre les pylônes : 500 m

➡ Environ 200 pylônes à créer pour le projet

Les lignes électriques RTE du territoire

Ligne 400 000 Volts Eguzon – Marmagne existante



Construite en 1959
Longueur : 88 km
Nombre de pylônes : 179
Hauteur moyenne : 35 m
Emprise moyenne au sol : 75 m²
Modernisée en 2021-2022

Puissance transportée ≈ 2 200 MW

Ligne 225 000 Volts existante Eguzon – Marmagne

à déconstruire partiellement



Construite en 1939
Longueur : 93 km
Nombre de pylônes : 272
Hauteur moyenne : 25 m
Emprise moyenne au sol : 20 m²

=> 210 pylônes à supprimer

Puissance transportée ≈ 150 MW

Future ligne 400 000 Volts Eguzon – Marmagne



Longueur : environ 100 km
Hauteur moyenne : 50 m
Emprise au sol :
entre 50 et 110 m²

=> Environ 200 pylônes à construire

Puissance transportée ≈ 5 400 MW

Le territoire concerné

2 départements (Indre et Cher)

13 communautés de communes

128 communes

Environ 150 000 habitants

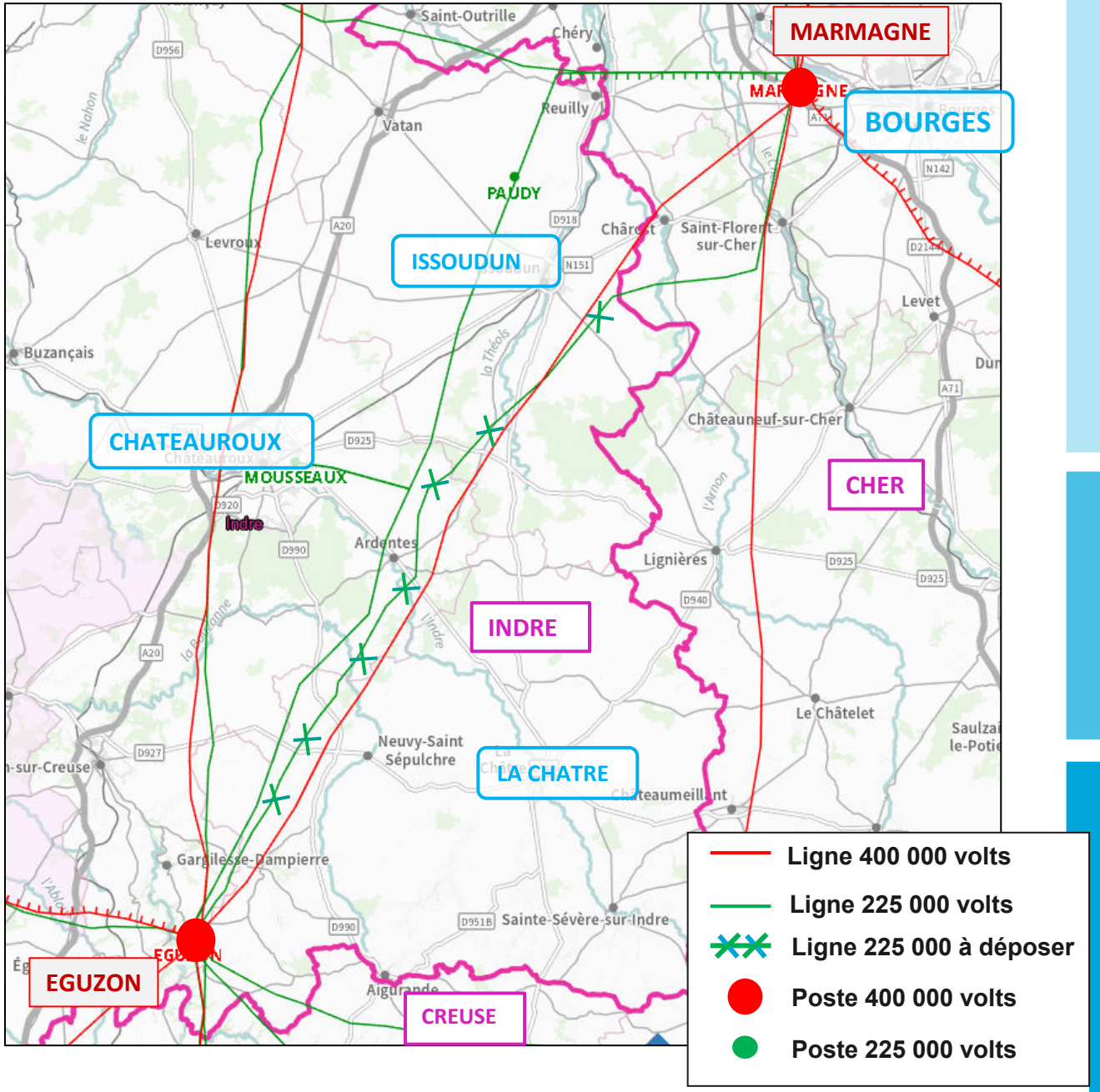

Chiffres clés du projet

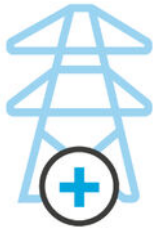

100 km (environ)
de ligne électrique aérienne à 400 000 volts à construire (≈ 200 pylônes)



300 millions d'euros
d'investissement environ



73 km (environ)
de ligne électrique aérienne à 225 000 volts à supprimer (≈ 210 pylônes)



5 400 MW
de capacité de transport d'électricité supplémentaire, l'équivalent de deux fois la consommation électrique de la région Centre-Val de Loire

Les solutions étudiées pour permettre une capacité de 5 400 MW sur environ 100 km

La solution retenue :

Ligne aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre Eguzon et Marmagne

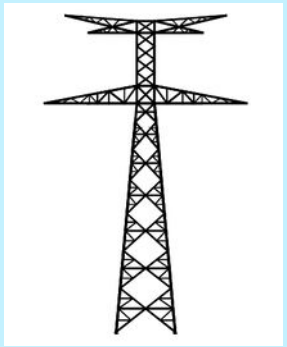

Les solutions écartées :

- **Ligne souterraine à courant alternatif**
- **Ligne souterraine à courant continu**

5

Focus thématique : Les champs électromagnétiques (CEM)

Les champs électromagnétiques (CEM) : De quoi parle-t-on ?





Les lignes électriques de RTE : des champs électromagnétiques de basse fréquence (50Hz)

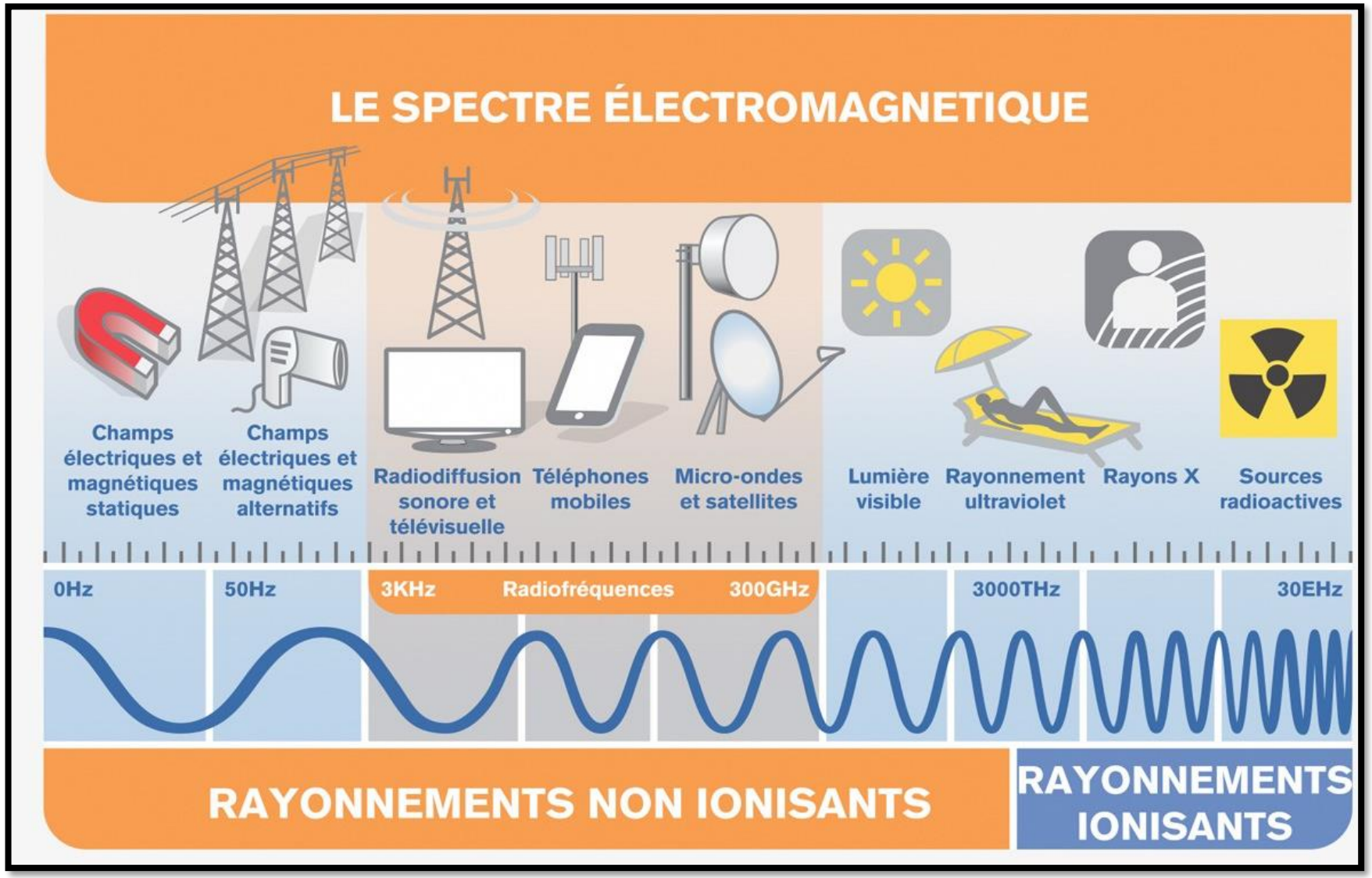

Les champs électromagnétiques 50 Hz : La réglementation

EUROPE : RECOMMANDATION EUROPÉENNE (1999)

Niveaux	Définition	Unité de mesure	Valeur limite
Niveaux de référence pour le 50 Hz	Pour le champ électrique	Volts par mètre	**5 000 V/m**
	Pour le champ magnétique	MicroTesla	**100 µT**

France : Prescriptions de l'arrêté technique du 17 mai 2001

*« Pour les réseaux électriques en courant alternatif, la position des ouvrages par rapport **aux lieux normalement accessibles aux tiers** doit être telle que le champ électrique résultant en ces lieux n'excède pas **5 kV/m** et que le champ magnétique associé n'excède pas **100 microT** dans les conditions de **fonctionnement en régime de service permanent**. »*

Les champs électromagnétiques et la santé

Plus de 40 ans de recherches

Un bilan scientifique rassurant



Les CEM et le principe de précaution

- **Evaluation du risque**
- **Maitrise et réduction du risque par la mise en œuvre de mesures proportionnées pour les nouveaux projets**
- **Information du public**
- **Contrôle des engagements**



Un site internet avec l'ensembles des mesures faites sur le territoire
https://www.clefdeschamps.info/



Une formation en ligne gratuite et ouverte à tous
https://mooc.cem-50hz.info/

Les champs électromagnétiques au quotidien

HABITATIONS ET ÉLEVAGE









Les champs électromagnétiques au quotidien

À RTE



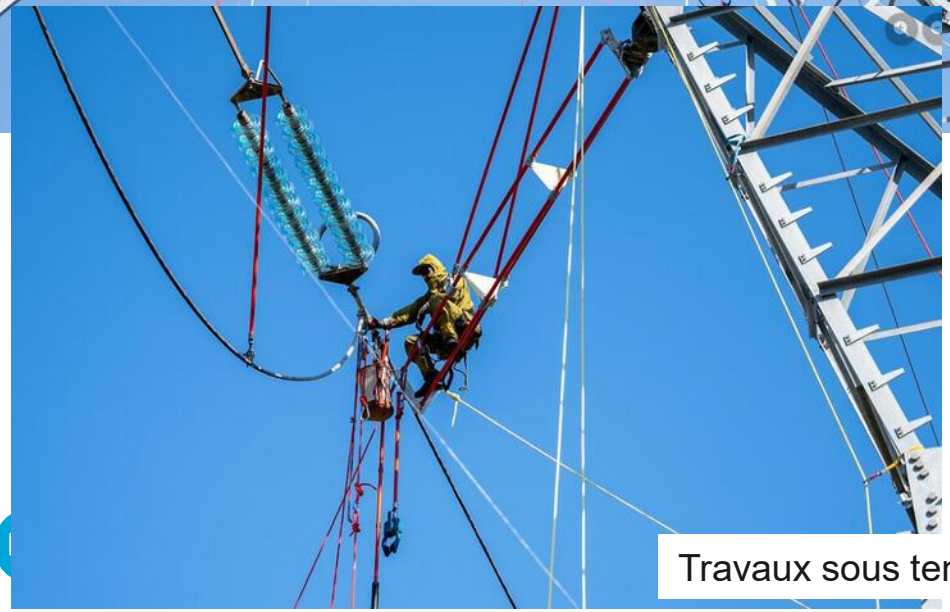

Travaux sous tension

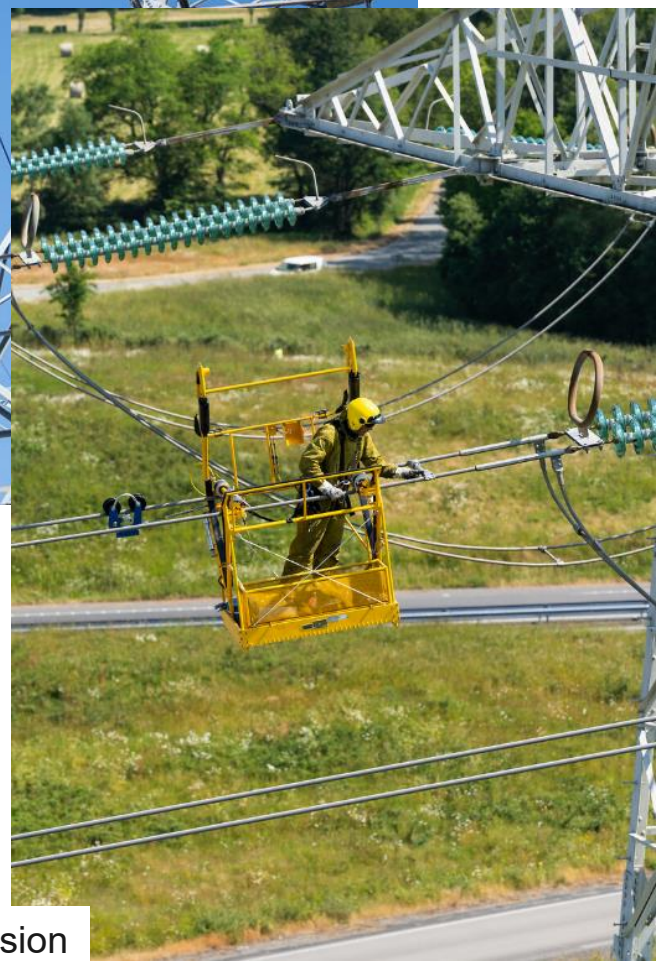



Siège régional RTE

Le projet Eguzon-Marmagne

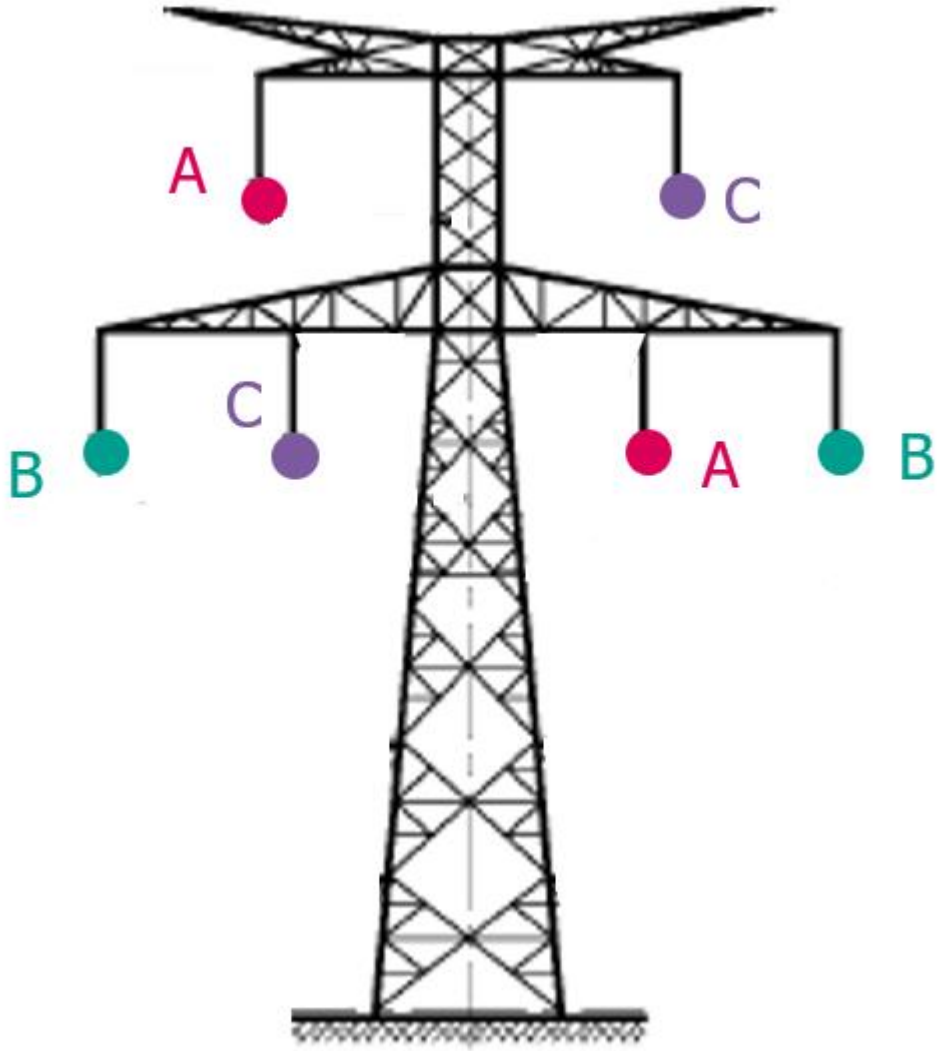

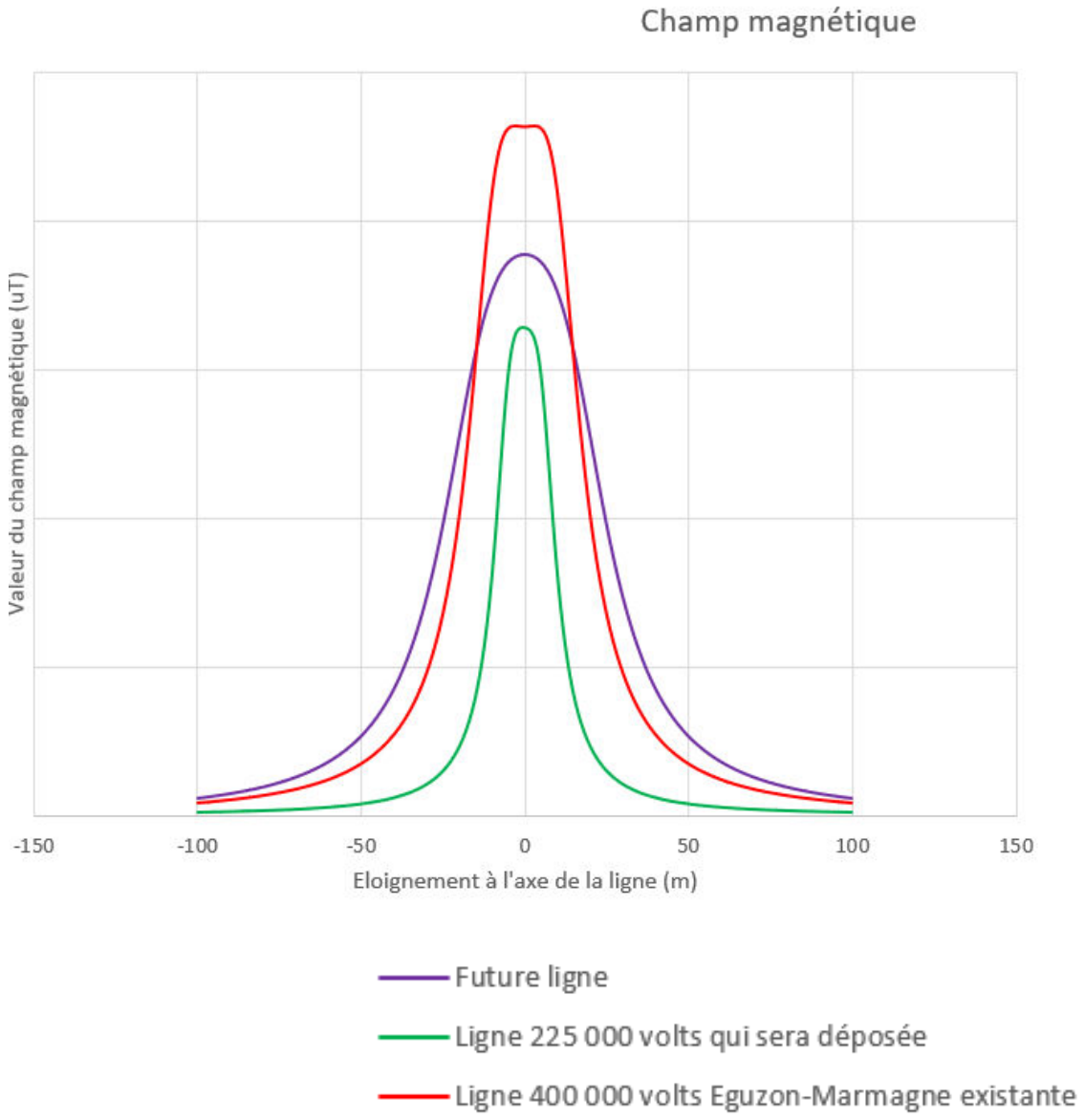

6

Les différentes hypothèses de fuseaux proposées à la concertation

De l’aire d’étude aux propositions de fuseaux

Les principaux enjeux identifiés

- Les aires urbaines de Châteauroux, Issoudun, la Châtre ainsi que de nombreux bourgs et hameaux disséminés sur l’ensemble de l’aire d’étude
- 6 Natura 2000
- 12 Espaces naturels sensibles
- 50 ZNIEFF de type I et 16 ZNIEFF de type II
- 144 monuments historiques
- 5 sites patrimoniaux Remarquables (SPR)
- 55 captages d’eau potable
- Enjeux agricoles spécifiques : irrigation, parcelles labellisées…
- Infrastructures existantes : éoliennes, antennes télécommunication…
- 26 sites archéologiques

Qu’est ce qu’un fuseau ?

Un fuseau est une zone de passage possible de la future ligne électrique, de largeur variable (quelques centaines de mètres), à l’intérieur de laquelle le tracé précis reste à définir.

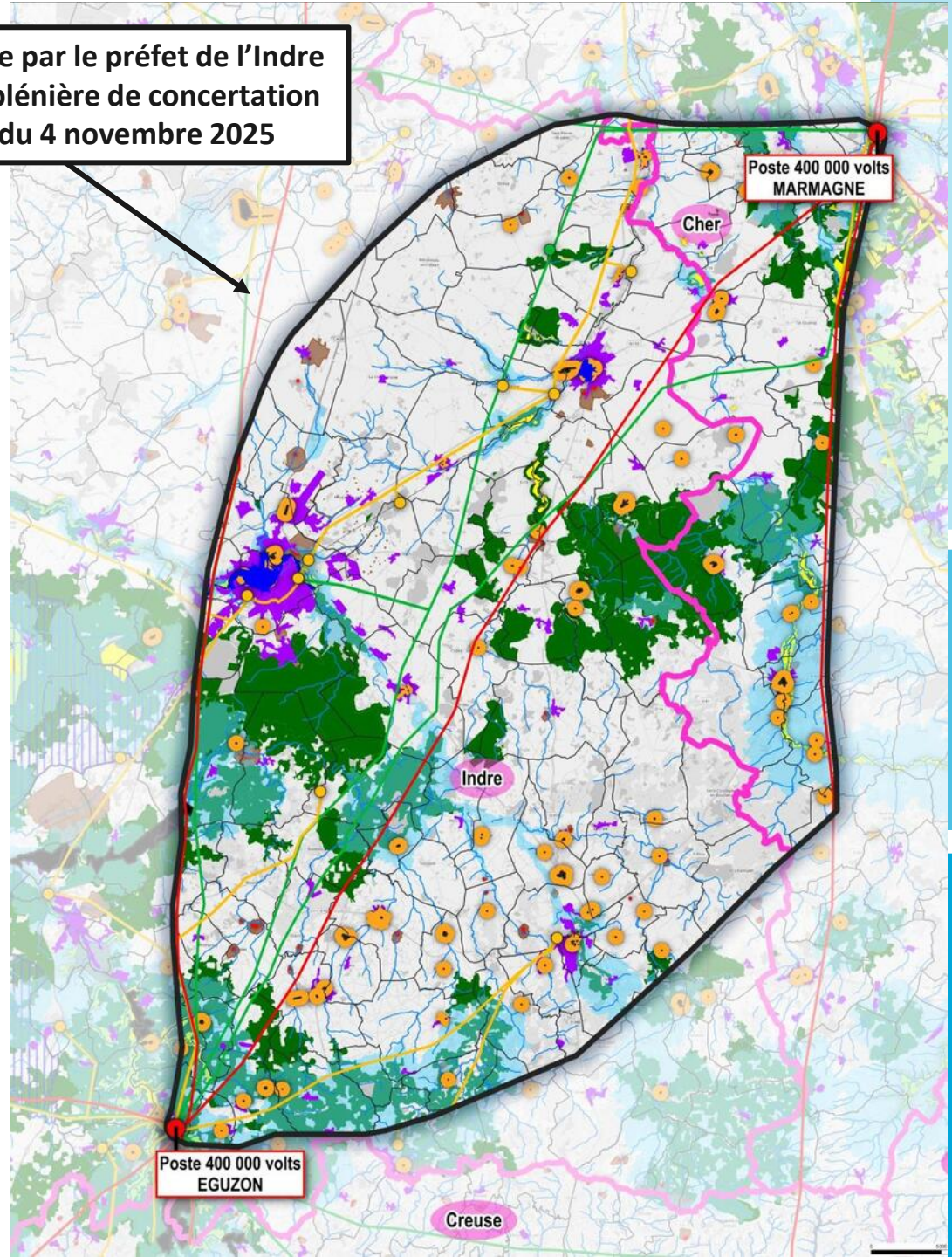

Les hypothèses de fuseaux proposées à la concertation

Des propositions issues d'une année d'études techniques et environnementales et d'échanges avec les acteurs institutionnels

- 8 **fuseaux** de passage pour la future ligne :
  - 4 fuseaux en partie sud : A, B, C et D
  - 4 fuseaux en partie nord : E, F, G et H

- 3 **jonctions** possibles entre les fuseaux

- Une **convergence des fuseaux en zone centrale** permettant la desserte électrique de la ZAC d'Ozans à Étrechet

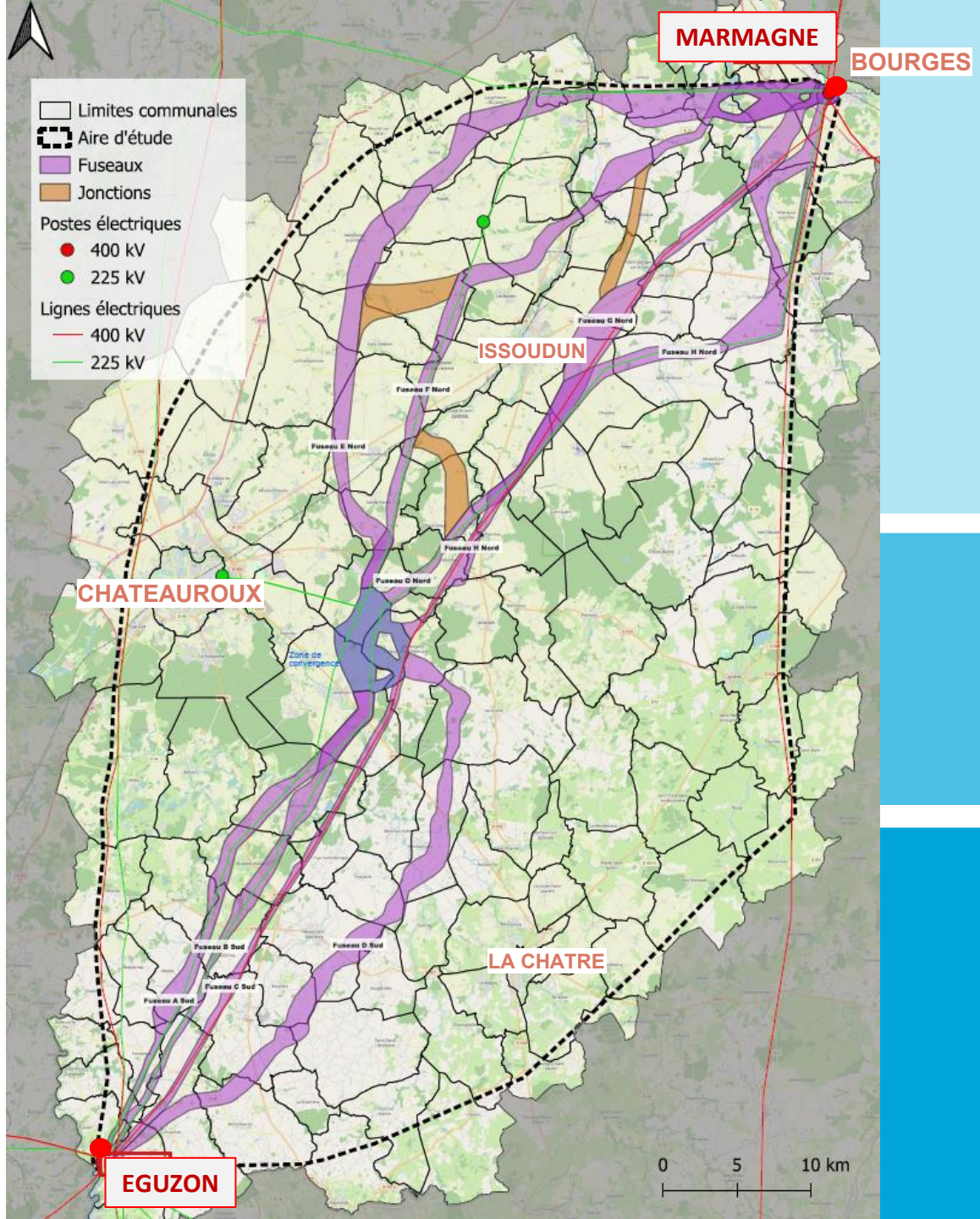

Fuseau A sud

Principe d'élaboration du fuseau

- Regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Mousseaux

Longueur du fuseau : environ 39 km

Particularités :

- Élargissement du fuseau au niveau de la commune de Maillet, pour permettre plusieurs possibilités d'évitement du château de Charon
- Évitement du bourg d'Ardentes avec un regroupement avec le fuseau B

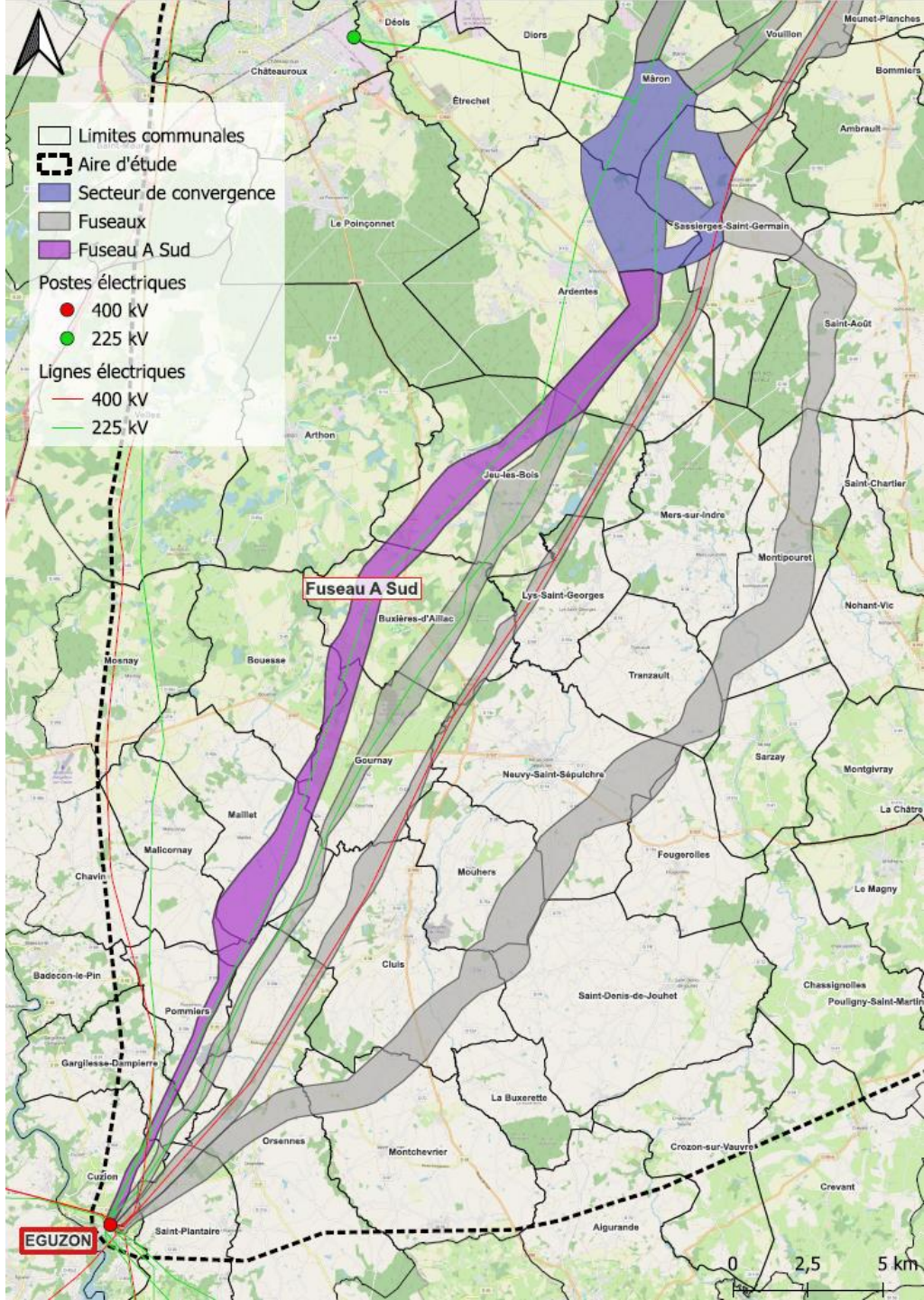

Fuseau B sud

Principe d'élaboration du fuseau

- Substitution à la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne qui sera déposée

Longueur du fuseau : environ 39 km

Particularités :

- Élargissement au niveau de la carrière de Gournay pour envisager plusieurs possibilités de franchissement
- Élargissement au niveau du bourg de Jeu-Les-Bois pour envisager différentes possibilités de contournement

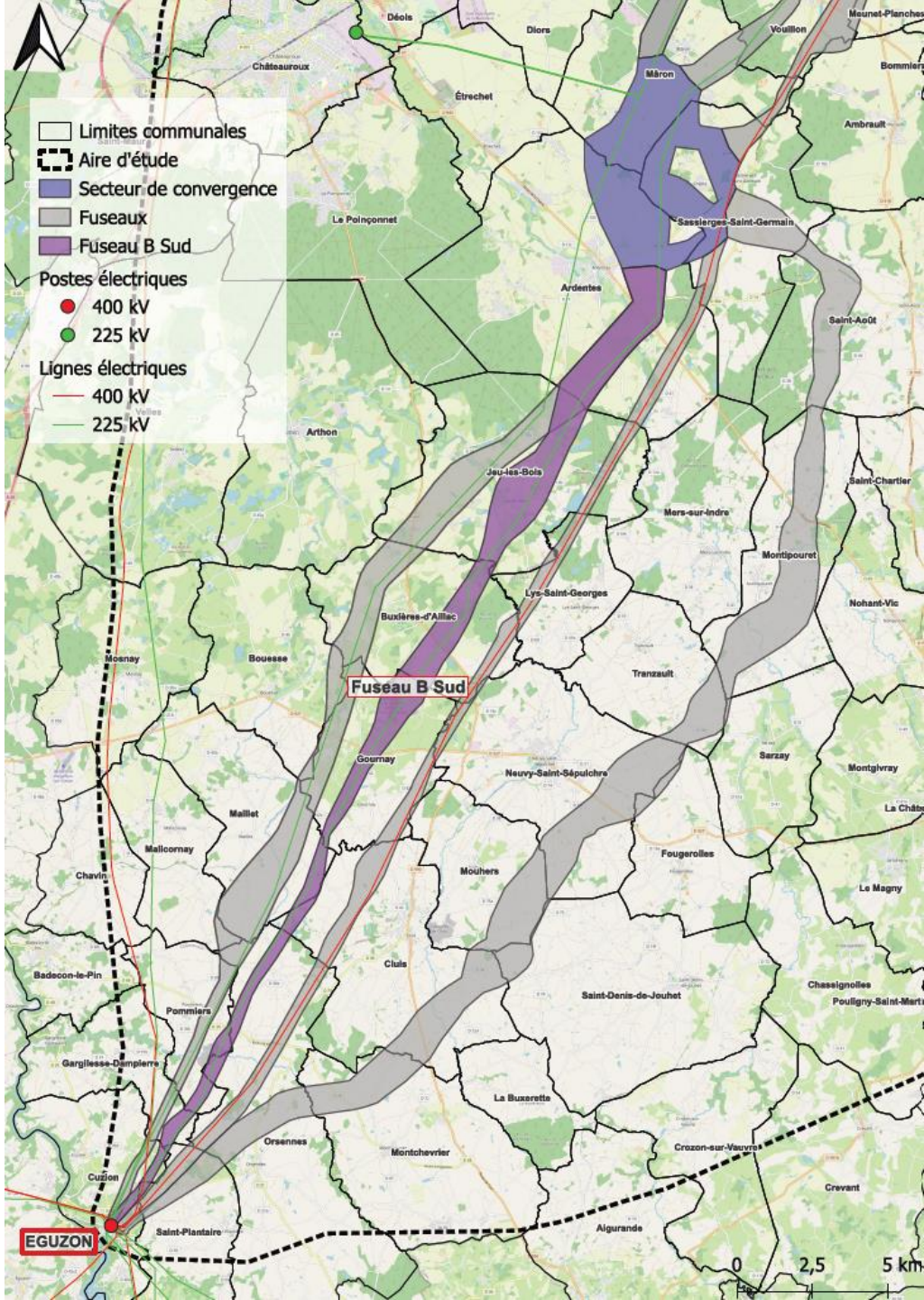

Fuseau C sud

Principe d'élaboration du fuseau

- Regroupement avec la ligne aérienne existante 400 000 volts Éguzon-Marmagne

Longueur du fuseau : environ 39 km

Particularités :

- Pour des contraintes techniques, les croisements avec la ligne 400 000 volts doivent être évités au maximum

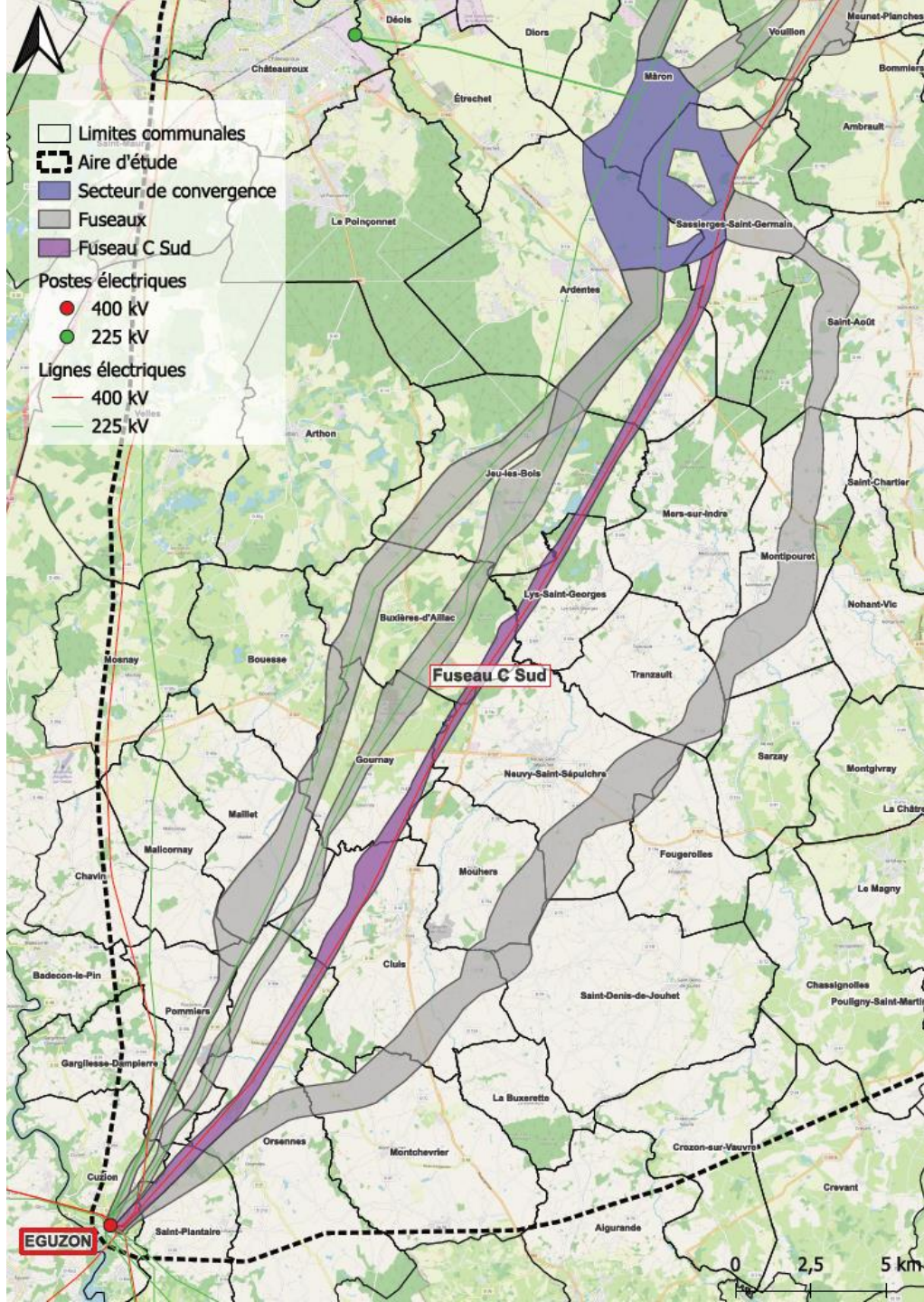

Fuseau D sud

Principe d'élaboration du fuseau

- Construction en site vierge d'infrastructures RTE

Longueur du fuseau : environ 47 km

Particularités :

- Évitement des principaux boisements et zones habitées

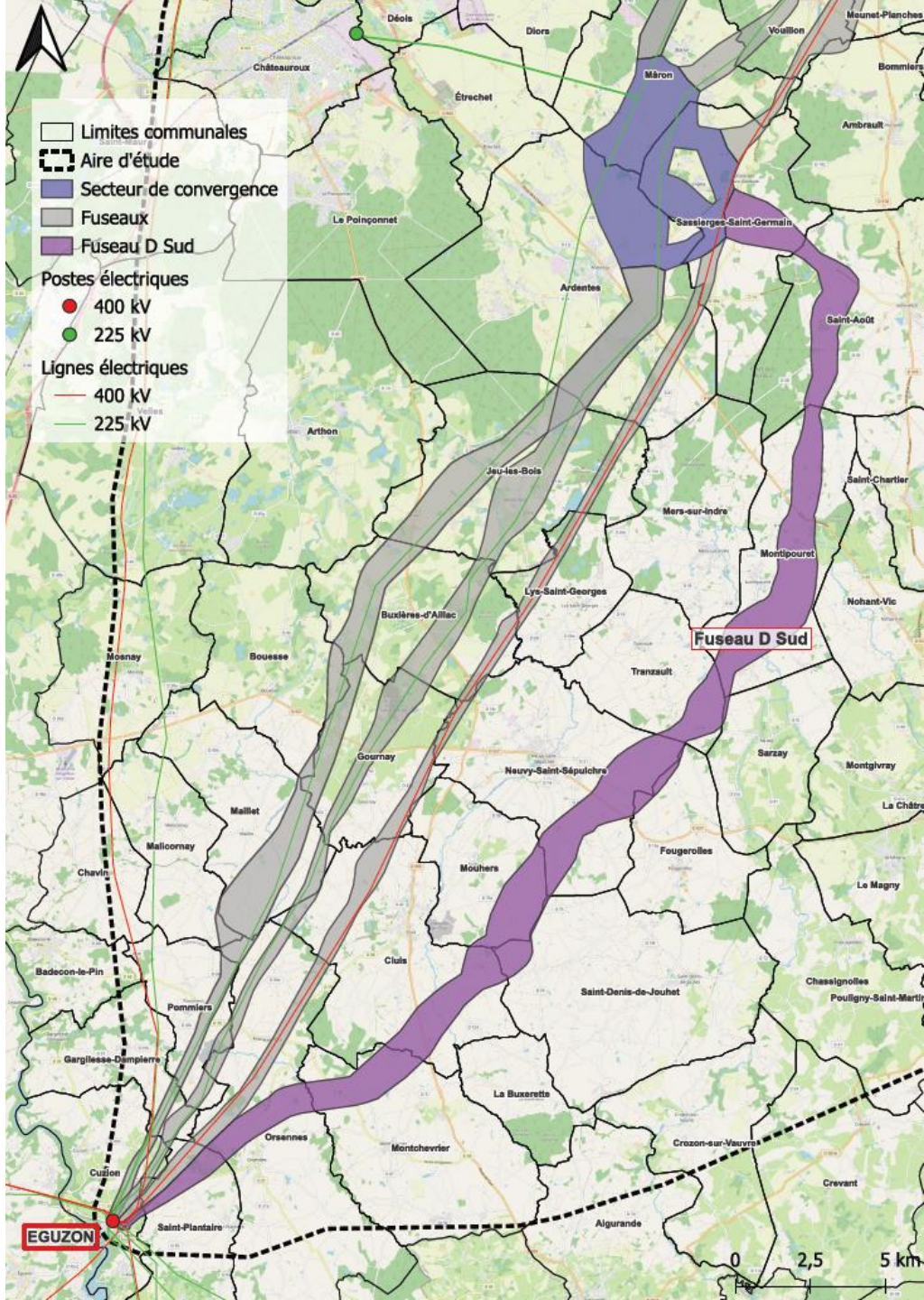

Fuseau E nord

Principe d’élaboration du fuseau

- Construction en site vierge entre Sainte-Fauste et Reuilly
- Regroupement possible avec les lignes 225 000 volts au nord entre Reuilly et Marmagne

Longueur du fuseau : environ 58,5 km

Particularités :

- Enjeux habitats et environnementaux plus restreints sur la partie sud
- Variantes au niveau de Preuilly pour l’évitement par le nord ou le sud du bourg

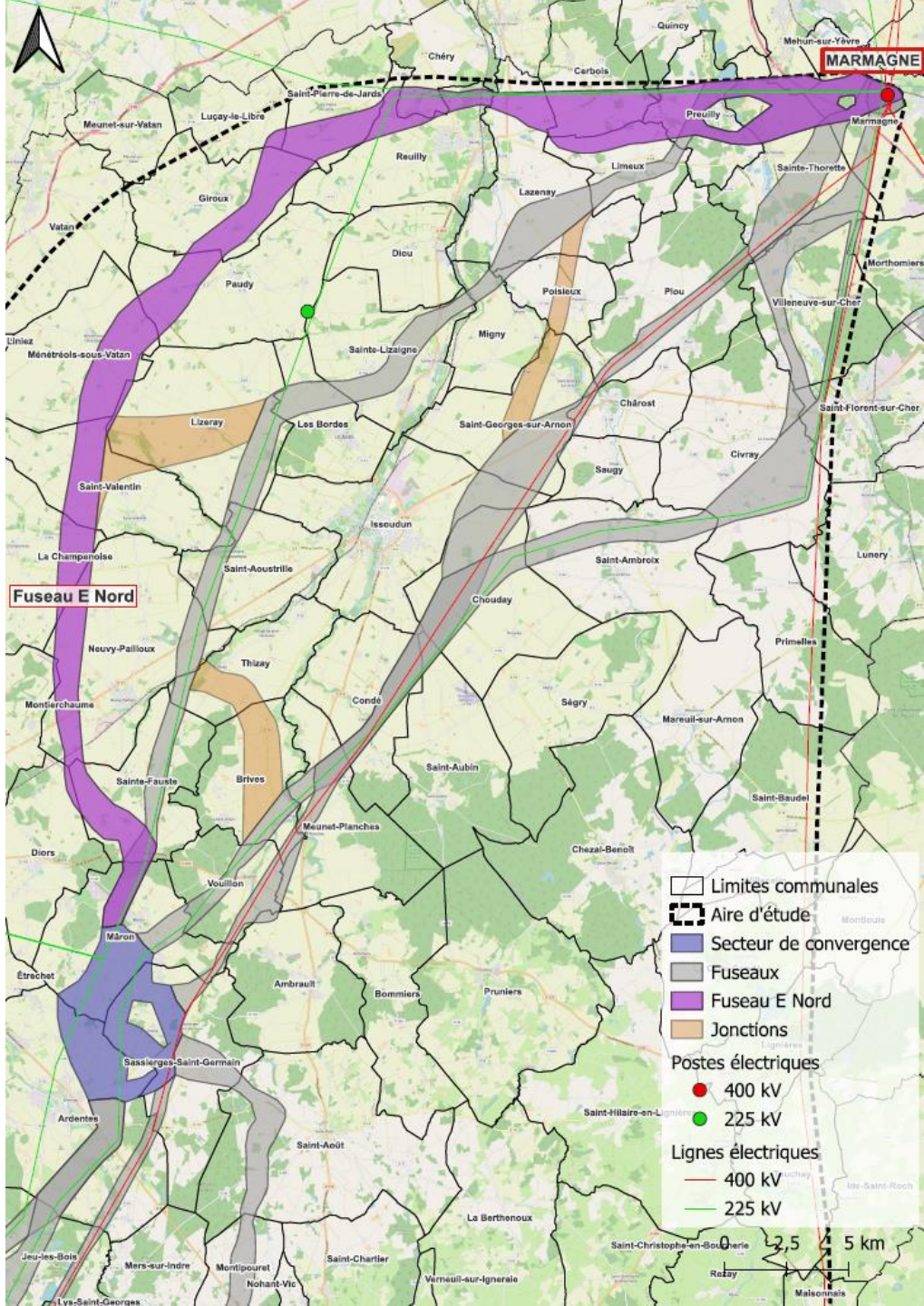

Fuseau F nord

Principe d’élaboration du fuseau

- Regroupement avec la ligne aérienne à 225 000 volts Mousseaux-Paudy sur 22 km puis passage en site vierge

Longueur du fuseau : environ 51 km

Particularités :

- Élargissement au niveau de Lazenay pour prise en compte des implantations d’éoliennes
- Rejoint le fuseau E au niveau de Preuilly

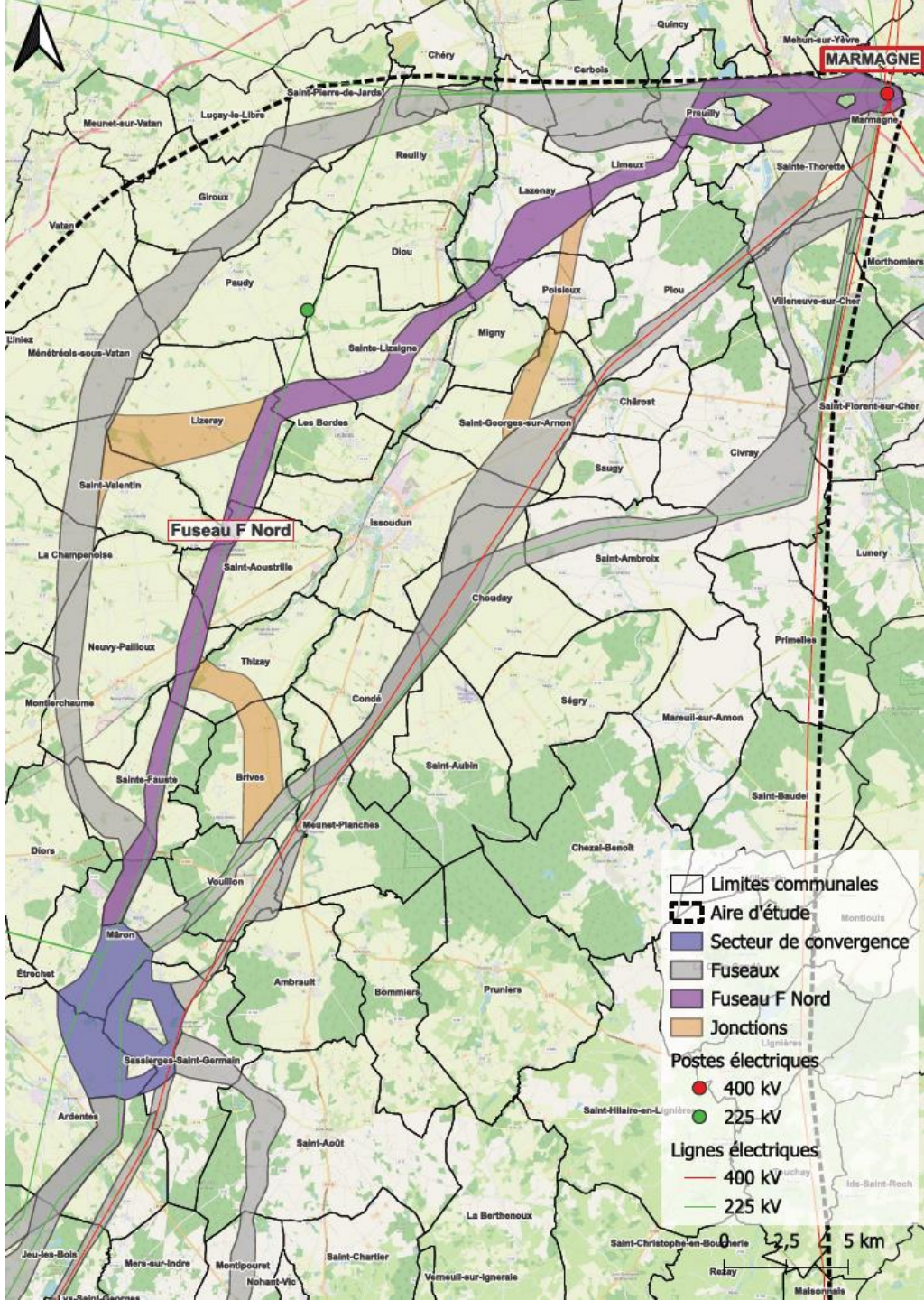

Fuseau G nord

Principe d’élaboration du fuseau

- Substitution avec la ligne 225 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 10 km puis regroupement avec la ligne 400 000 volts existante Éguzon-Marmagne

Longueur du fuseau : environ 47 km

Particularités :

- Pour des contraintes techniques, les croisements avec la ligne 400 000 volts doivent être évités au maximum

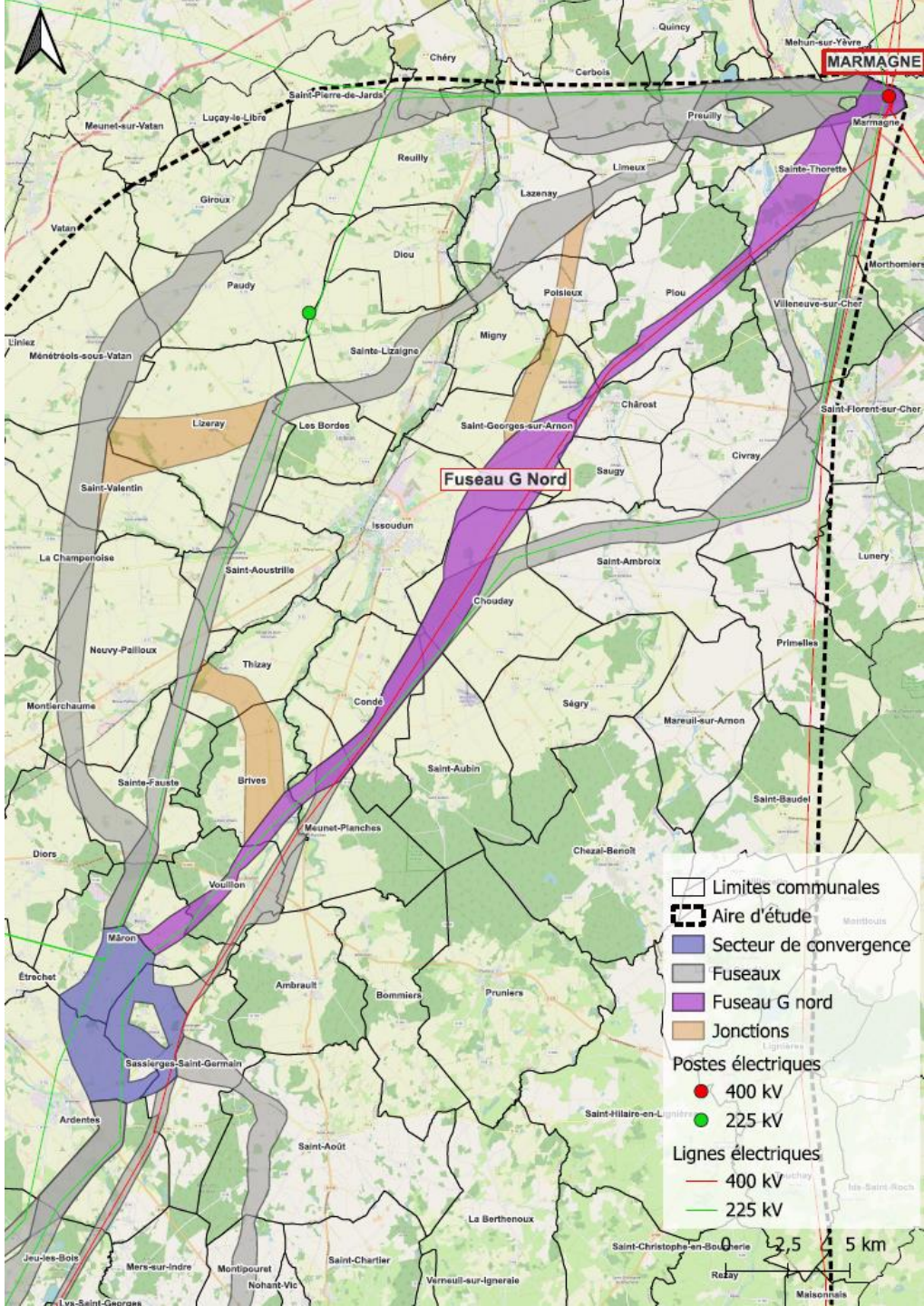

Fuseau H nord

Principe d'élaboration du fuseau

- Regroupement avec la ligne aérienne 400 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 13 km puis regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne

Longueur du fuseau : environ 50 km

Particularités :

- 2 variantes possibles sur la commune de Villeneuve-sur-Cher pour l'évitement par l'Ouest ou par l'Est

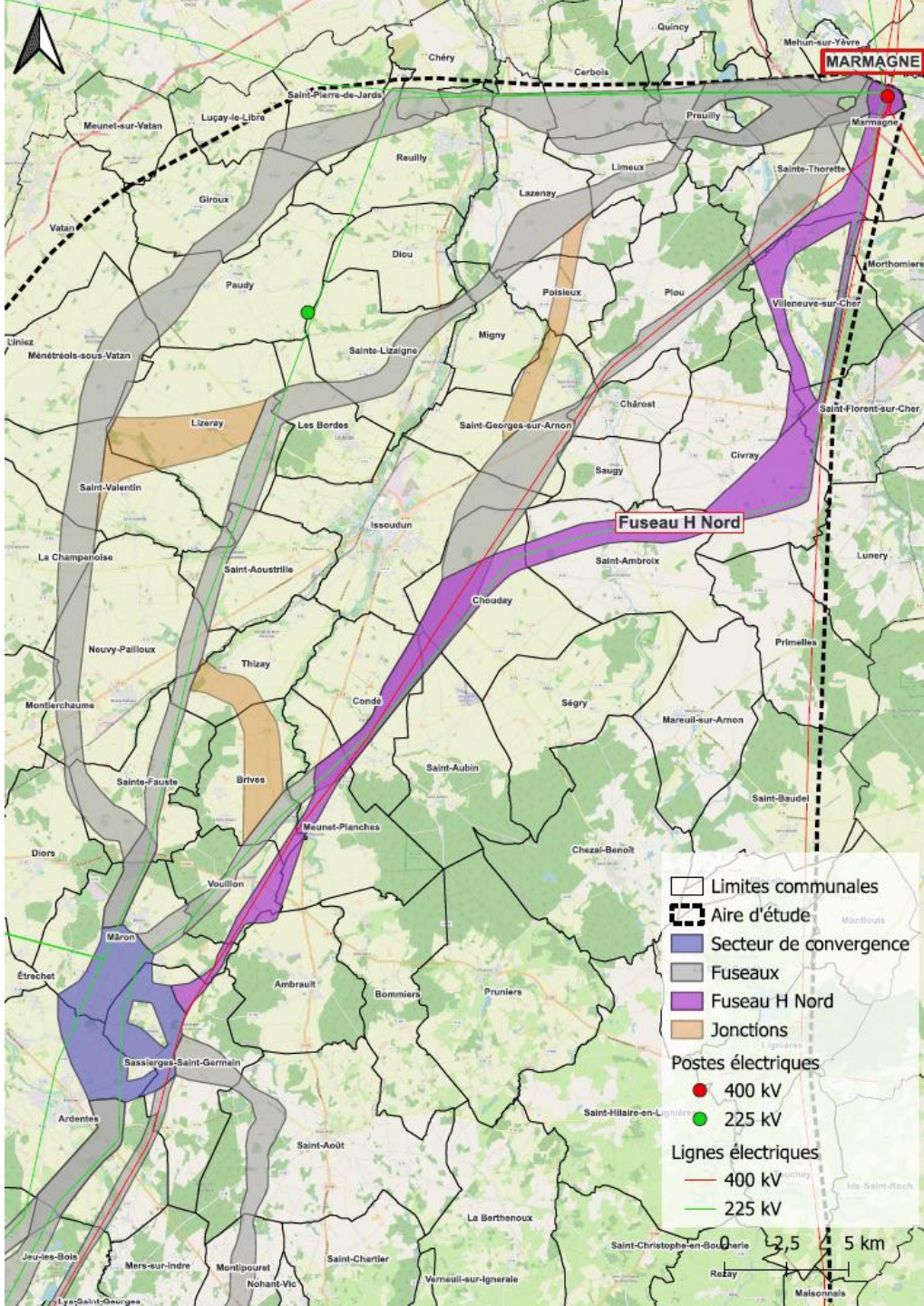

Les jonctions possibles entre les fuseaux

1 Jonction entre les fuseaux E et F

Sur les communes de Saint-Valentin et Lizeray

2 Jonction sud entre les fuseaux G et F

Sur les communes de Brives et Thizay

3 Jonction nord entre les fuseaux G et F

Sur les communes de Saint-Georges-sur-Arnon, Poisieux et Lazenay

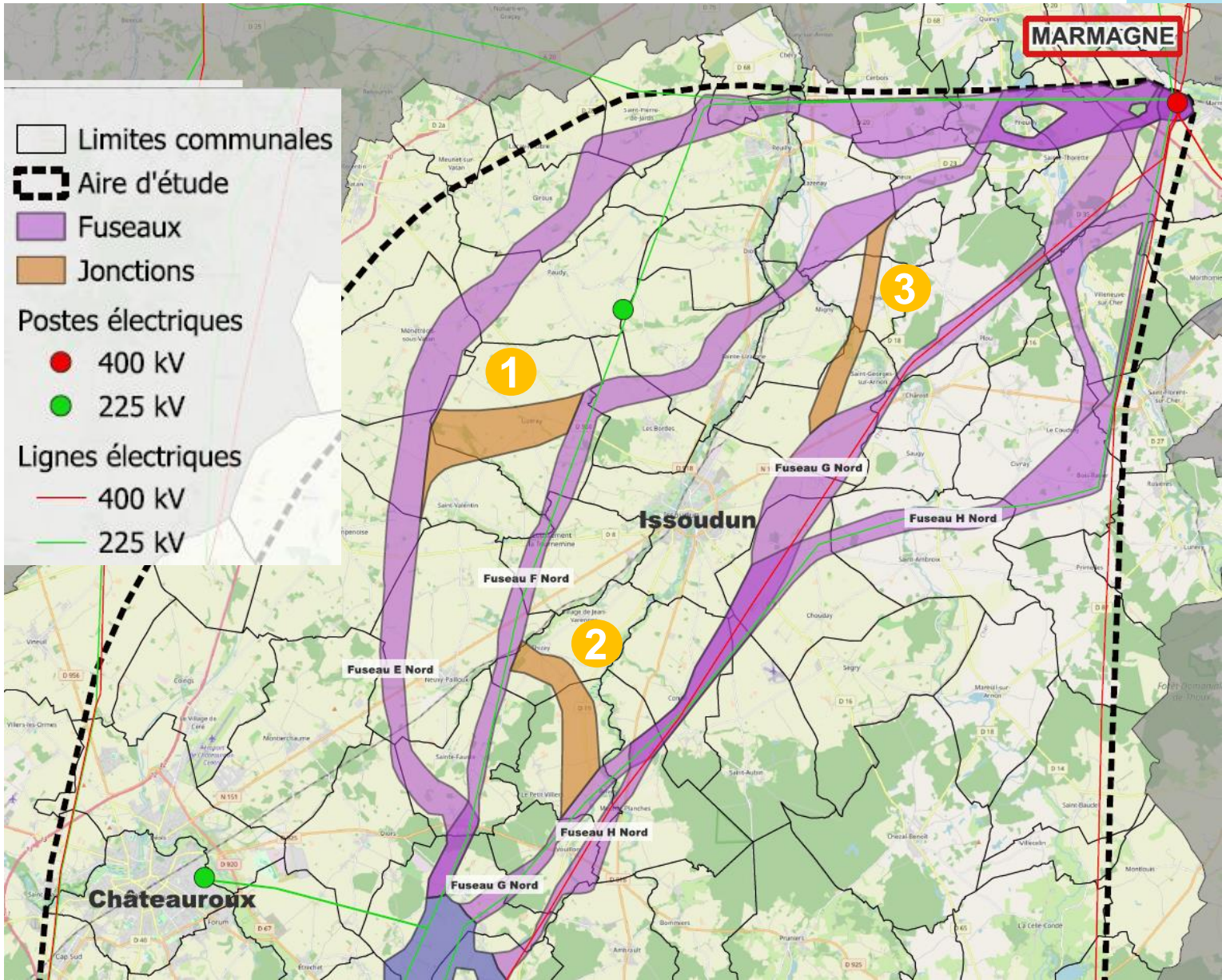

Les hypothèses de fuseaux proposées à la concertation

- 8 **fuseaux** de passage pour la future ligne :
  - 4 fuseaux en partie sud : A, B, C et D
  - 4 fuseaux en partie nord : E, F, G, et H

- 3 **jonctions** possibles entre les fuseaux

- Une **convergence des fuseaux en zone centrale** permettant la desserte électrique de la ZAC d'Ozans à Étrechet

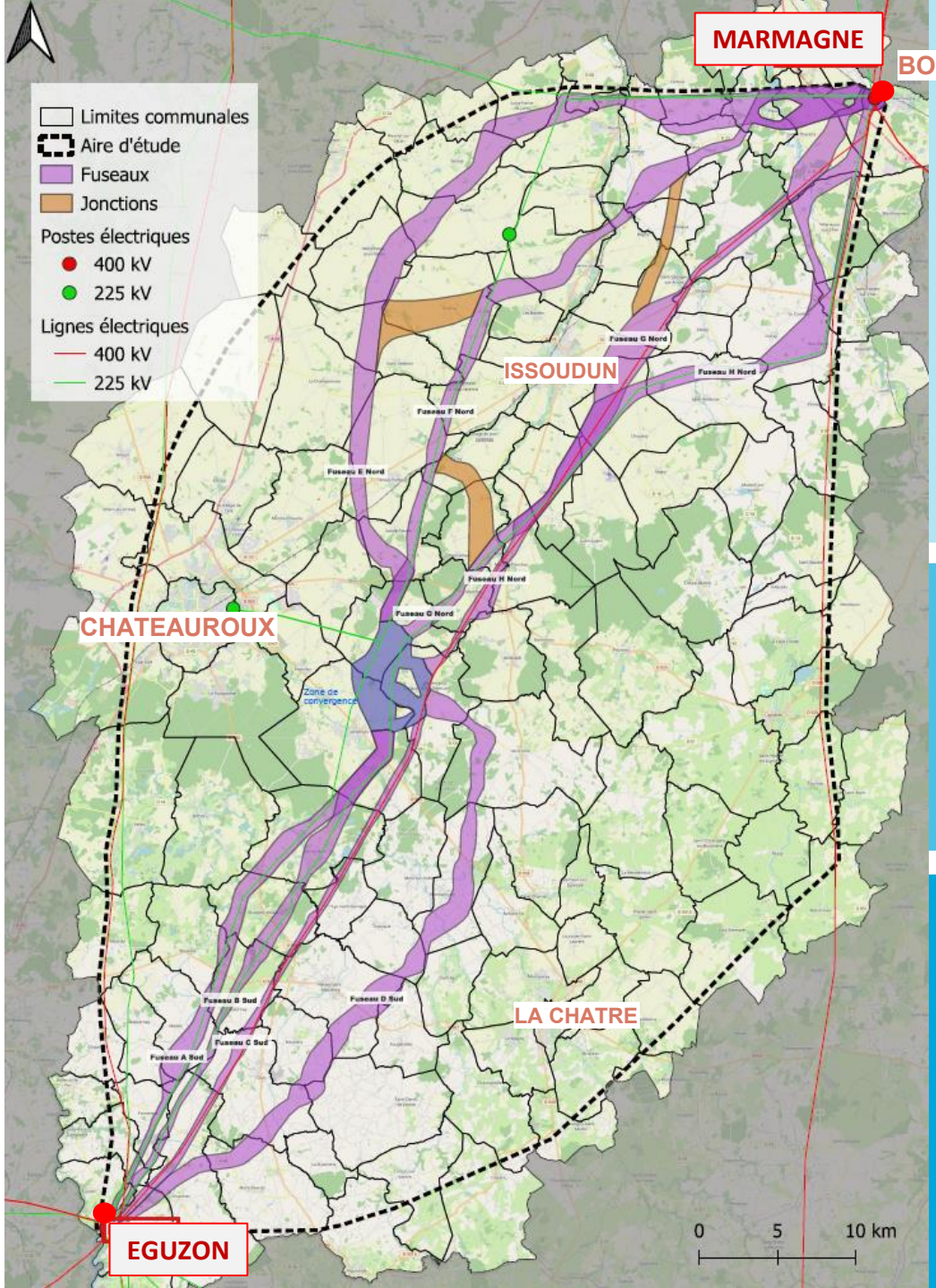

Concertation garantie par

LA commission nationale du débat public CNDP

7

La concertation sous l'égide de la CNDP

Qu’est-ce que la concertation ?

La concertation consiste à associer les citoyens à l’élaboration du projet

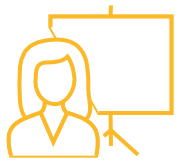

Informer largement sur les caractéristiques du projet, sa temporalité et ses impacts

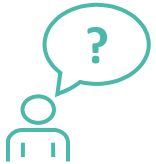

Débattre de l’opportunité du projet, de ses objectifs, de ses caractéristiques et des alternatives



Enrichir l’analyse des fuseaux et proposer des modifications



Recueillir vos avis pour éclairer le choix du fuseau de moindre impact

La publicité de la concertation



97 000 brochures distribués directement dans les boîtes aux lettres

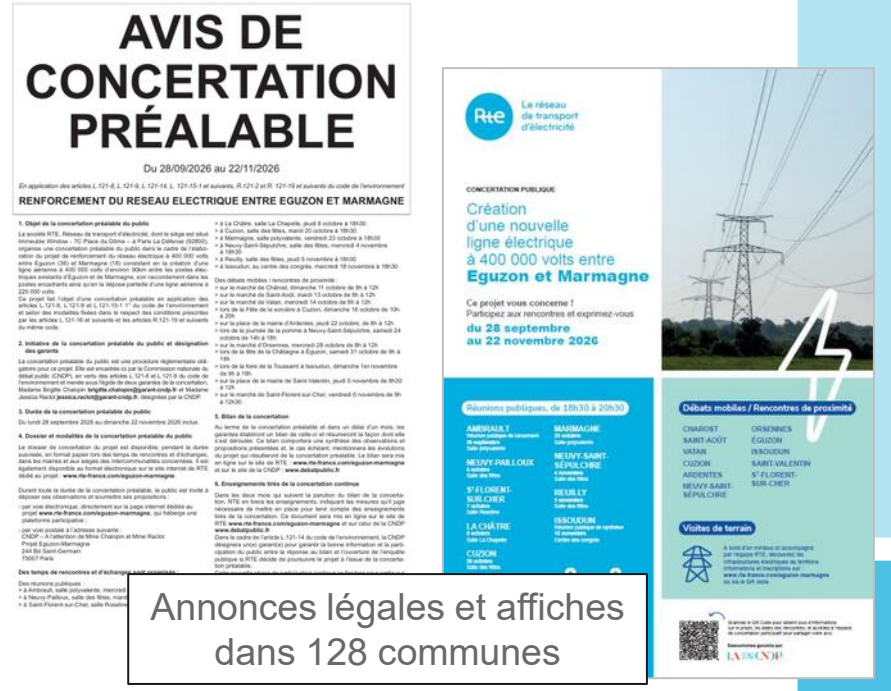

Annonces légales et affiches dans 128 communes

Spot radio Ici Berry

25 000 SMS envoyés

4 parutions dans la presse locale (L'Echo du Berry, La Nouvelle République, Le Berry Républicain)

Posts sur les réseaux RTE

Les relais par les mairies

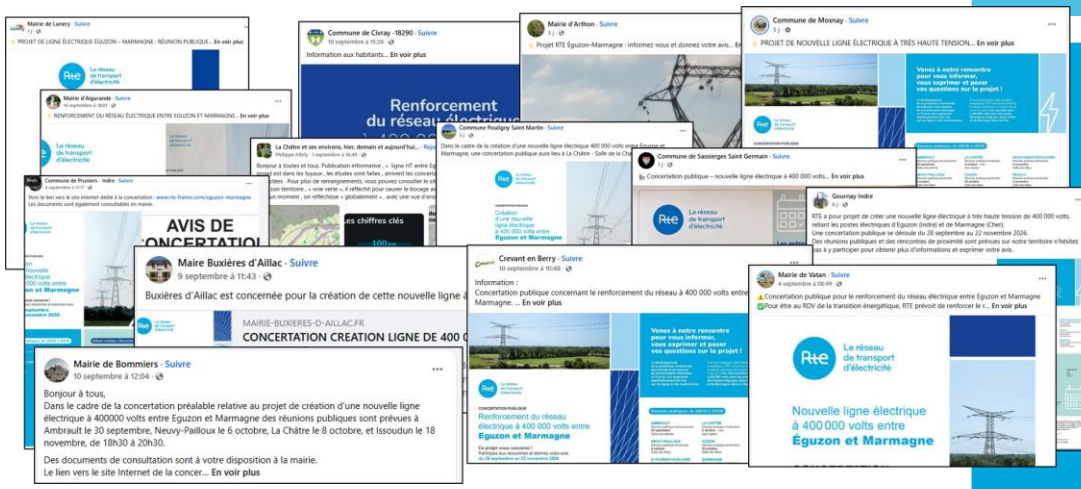

Comment s’informer sur le projet ?

- **Le site internet dédié à la concertation** où sont disponibles l’ensemble des documents d’information, dont le dossier et sa synthèse : ***www.rte-france.com/eguzon-marmagne***

- **Des exemplaires papier du dossier de concertation et sa synthèse** mis à disposition dans chaque mairie et aux sièges des communautés de communes concernées.



Comment participer à la concertation ?

DU 28 SEPTEMBRE AU 22 NOVEMBRE 2026

Réunions publiques territoriales (à 18h30)

> **Neuvy-Pailloux**, mardi 6 octobre

> **Saint-Florent-sur-Cher**, mercredi 7 octobre

> **La Châtre**, jeudi 8 octobre

> **Cuzion**, mardi 20 octobre

> **Marmagne**, vendredi 23 octobre

> **Neuvy-Saint-Sépulchre**, mercredi 4 novembre

> **Reuilly**, jeudi 5 novembre

Visites de terrain en bus accompagnées
par l'équipe RTE, samedi 17 octobre et 14 novembre
Informations et modalités d'inscription sur le site internet et dans cette salle (nombre de places limitées)

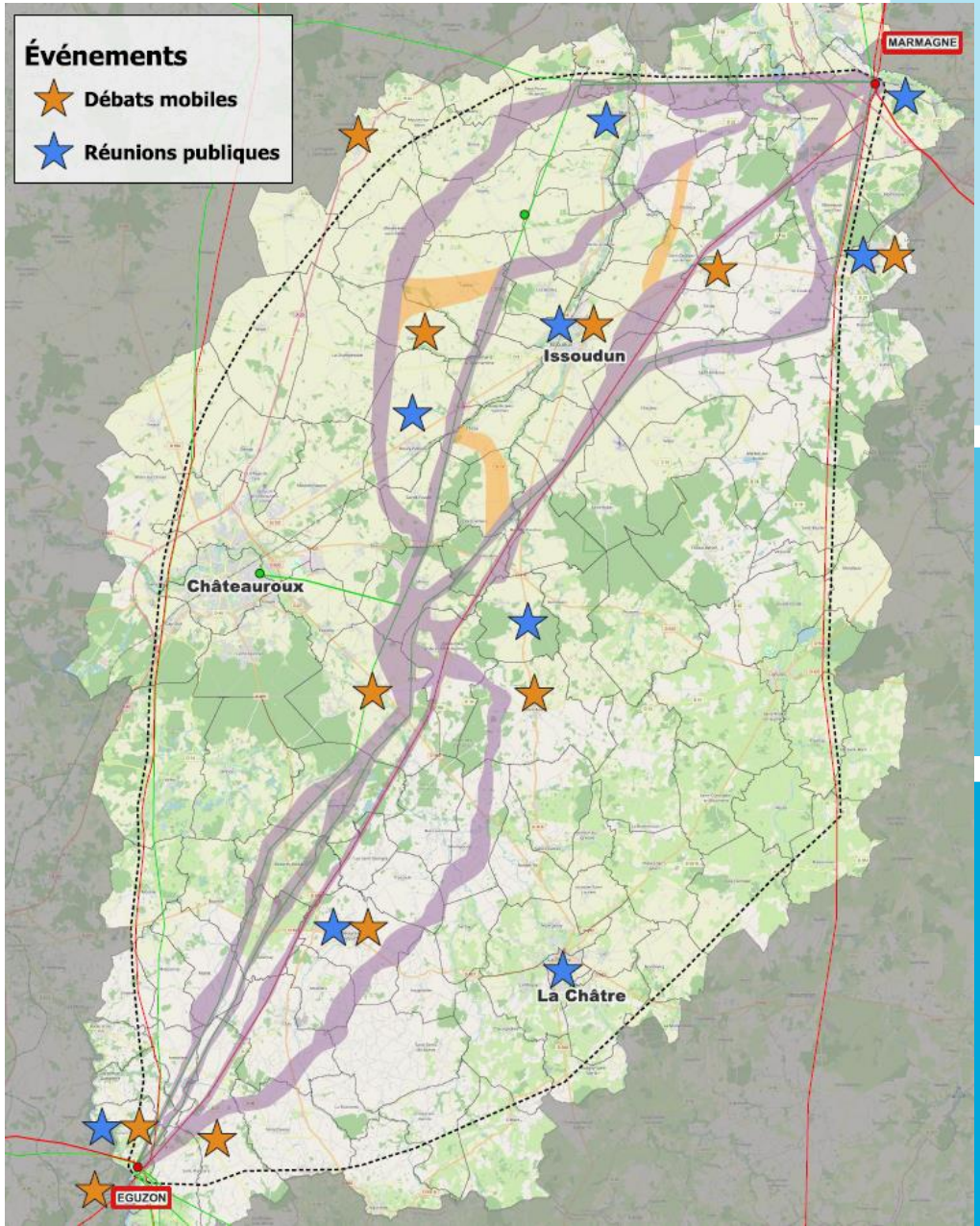

Comment participer à la concertation ?

DU 28 SEPTEMBRE AU 22 NOVEMBRE 2026



Débats mobiles / rencontres de proximité

> Marché de **Châtrost**, dimanche 11 octobre
> Marché de **Saint-Août**, mardi 13 octobre
> Marché de **Vatan**, mercredi 14 octobre
> Fête de la sorcière à **Cuzion**, dimanche 18 octobre
> Place de la mairie d'**Ardentes**, jeudi 22 octobre
> Journée de la pomme à **Neuvy-Saint-Sépulchre**, samedi 24 octobre
> Marché d'**Orsennes**, mercredi 28 octobre
> Fête de la Châtaigne à **Éguzon**, samedi 31 octobre
> Foire de la Toussaint à **Issoudun**, dimanche 1er novembre
> Place de la mairie de **Saint-Valentin**, jeudi 5 novembre
> Marché de **Saint-Florent-sur-Cher**, vendredi 6 novembre

Réunion publique de synthèse à Issoudun, mercredi 18 novembre à 18h30

Comment participer à la concertation ?

DU 28 SEPTEMBRE AU 22 NOVEMBRE 2026

S’exprimer en ligne :

- Rendez-vous sur la plateforme participative sur le site du projet pour déposer un avis ou poser une question.
- Site internet : *www.rte-france.com/eguzon-marmagne*
- *Adresse mail : rte-eguzon-marmagne@rte-france.com*

Contacter les garantes de la CNDP :

- par e-mail : **brigitte.chalopin@garant-cndp.fr** et **jessica.raclot@garant-cndp.fr**
- par courrier : CNDP, à l’attention de Brigitte Chalopin et Jessica Raclot, 244 bd Saint-Germain – 75007 Paris

Le calendrier du projet

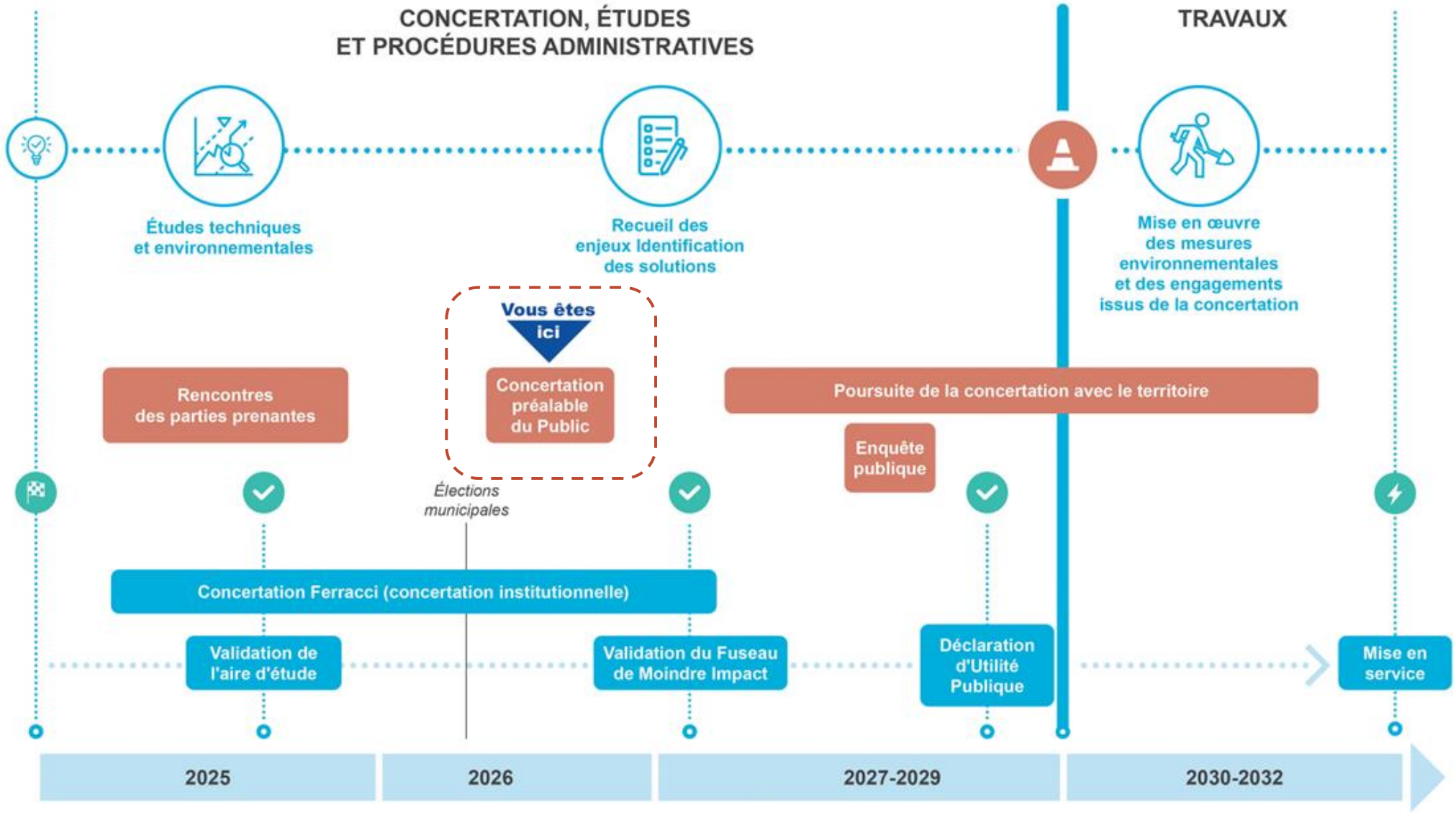

Temps d’échanges

La parole est à vous !



Merci !

PARTICIPEZ AUX PROCHAINS
RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

Informations sur la page web du projet :

www.rte-france.com/eguzon-marmagne